LANVOLLON Informations

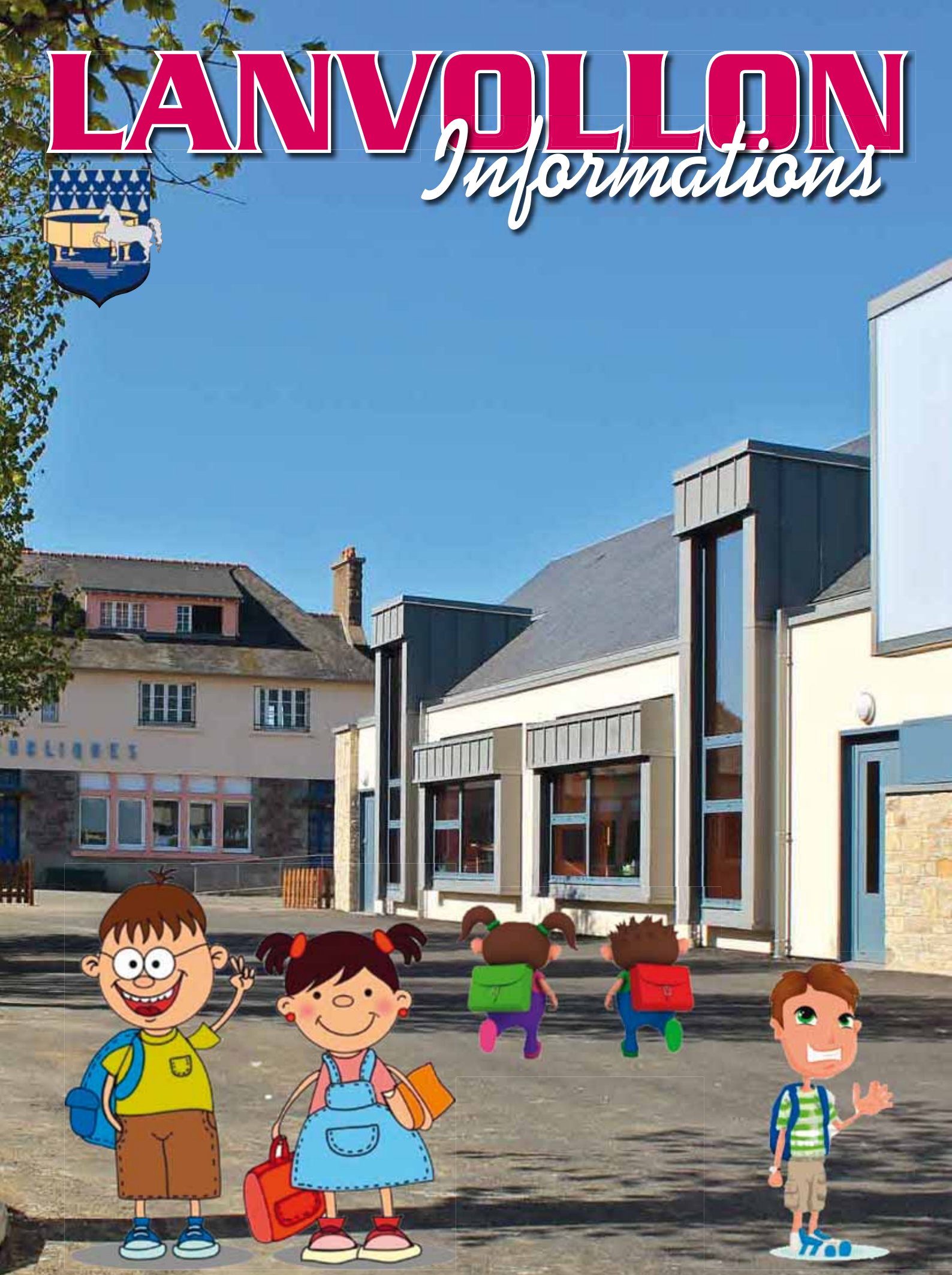

Bulletin Municipal N° 57

Juillet 2013

Le mot de l'Adjoint à la Communication

Nous avons souhaité illustrer la couverture de ce bulletin par une photo de l'école publique Yves Jouan. Vous découvrirez l'historique de la création de cette école, au travers des conseils municipaux, de 1903 à 1950, recherches effectuées par Roger URO.

Vous trouverez aussi l'intégralité des conseils municipaux, le conseil de mars qui concerne le budget communal.

Une grande place aussi dans ce bulletin pour les travaux, nombreux durant cette année, achevés ou en cours d'achèvement (rond-point, voirie, trottoirs, espaces verts...).

Une double page sur la résidence An Héol (sorties, rencontres inter-résidences).

Vous y trouverez également :

- diverses animations réalisées par les associations communales
- un pêle-mêle de photos Korollerien Lannon et de leur nouveau spectacle de l'envoûtante Dame Blanche
- un article sur les histoires de fresque
- un autre article sur la fraîcheur bretonne durant le premier semestre dans notre région (contraste saisissant avec la vague de chaleur du moment)
- la suite du Patrimoine de la commune que nous avions commencé à vous présenter dans le précédent bulletin.

En fin de bulletin, vous trouverez l'état civil et un hommage à Maurice LE MÉRER.

Toute la commission communication vous souhaite un excellent été.

Bruno LE POULARD
Responsable Communication.

© Photos de couverture : Erwan LANCIEN

Sommaire

Le Mot du Maire p3

Réunions du Conseil Municipal
- Jeudi 27 décembre 2012 p4
- Jeudi 21 février 2013 p6
- Vendredi 22 mars 2013 p9

Point sur les travaux p14

Résidence An Héol p16

Diverses animations p18

Journal des Associations p20 à 22

Histoire des fresques p23

Météorologie p24-25

Historique École Publique p26

Patrimoine p28

Informations diverses p29

État civil p34

Directeur de la Publication :
M. MORVAN François, Maire
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie

Contact : M. LE POULARD Bruno
Tél. 02.96.70.00.28
commune.lanvollon@wanadoo.fr
bruno.lepoulard.22@wanadoo.fr

Conception – maquette – impression :
Imprimerie DESSALLES
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 33 43 44
Dépôt légal :
Juillet 2013

Imprimeur labellisé IMPRIM'VERT®
Ce bulletin a été réalisé sur papier 100 % recyclé.
Le Label "IMPRIM'VERT®" garantit la démarche développement durable de notre imprimeur.

Le Mot du Maire

Notre ville a vu cette année l'aboutissement de nombreux chantiers et d'aménagements afin de valoriser notre cadre de vie, fruit pour certains projets de plusieurs années de réflexion et de travail administratif.

Le principal chantier a été celui de la restructuration de l'école maternelle par une extension accolée à la salle de motricité. Ceci était une nécessité vitale pour le maintien, compte tenu des normes exigées aujourd'hui, en particulier pour le sommeil des tout-petits. Cette réalisation fait un bel ensemble avec les autres bâtiments et s'intègre avec son mur en pierre sur la rue du Leff à l'ancien bâti de la commune. Une suggestion nous a été faite de donner un nom à ce complexe scolaire. Une bourse à idée avait été lancée dans un des précédents bulletins. Un nom en est ressorti parmi les nombreuses propositions, celui d'Yves JOUAN, premier maire élu de l'après-guerre qui avait obtenu 85 % de subvention pour la réalisation de l'école primaire actuelle. Cette proposition a été retenue par le conseil municipal lors de la séance du 30 mai 2013.

L'autre chantier important porteur d'emploi qui s'est ouvert le 15 avril est celui de la fondation du « Bon Sauveur » que nous avons réussi à avoir sur la commune après négociations. Cet établissement a pris pour nom : Résidence Henri Terret, du nom du directeur du Bon Sauveur décédé en fonction, qui avait initié ce projet. La commune quant à elle n'a financé que les accès.

Un troisième est celui du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants (C.L.S.H. auparavant centre aéré) de la Communauté de Communes, à Blanchardeau, qui est venu en extension des bâtiments existants, il ouvrira vers la mi-novembre. Nous étions candidat avec trois autres communes, et c'est Lanvollon qui a été retenue au vote du conseil communautaire.

Du point de vue voirie il y a en cours celle des lotissements de Kérouël, plus de 2 km de linéaire en tout avec les chemins piétons, ceci terminera ce lotissement entamé il y a 7 ans.

Le parking qui jouxte la Mairie est opérationnel depuis le début de l'année ; il restera à y faire les enrobés. Ce parking complète la possibilité de stationnement au centre-ville que nous avions promis. Il a été nommé Kervaudry du nom de l'ancienne propriété du parc de la Mairie.

Le rond-point du carrefour de la rue St-Yves sur la départementale, financé à 41 % par le Conseil Général, 41 % par la Communauté de Communes et 18 % par la Commune. Une réalisation attendue depuis 30 ans, qui sécurise cette intersection et aux dires des usagers est une réussite.

Il y a aussi des travaux non visibles une fois terminés, la mise en conformité des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

En cours, un nouveau réseau d'eaux usées à Poulouat avec une nouvelle station de relèvement. Cet équipement complètera l'assainissement collectif de la commune et fera que la quasi-totalité des habitations seront raccordées à la station d'épuration.

Je vous laisse découvrir les nombreuses autres réalisations que vous avez pu voir dans ce bulletin municipal et les précédents.

Bon été à tous.

Le Maire,
François MORVAN

Réunion du Conseil Municipal

JEUDI 27 DÉCEMBRE 2012

L'an deux mille douze
Le jeudi 27 décembre à 18 heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur François MORVAN
Etaient présents :
Monsieur Jean-Louis CONAN, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur Jean-François TURBAN, Monsieur Georges BOUDET, Monsieur Didier MEAULLE, Monsieur Michael GAUVAIN, Madame Sophie CANN formant la majorité des membres en exercice.
Monsieur Bruno LE POULARD donne procuration à Monsieur MORVAN,
Madame Sylviane LE MEZEC donne procuration à Monsieur CONAN
Monsieur Georges ANDRE donne procuration à Monsieur BOUDET
Madame Sophie CANN est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal en date du 26 novembre 2012
2. Finances
   2.1 Tarifs 2013
   2.2 Dégrèvement pour fuite d'eau
   2.3 Décision modificative
   2.4 Prise en charge des frais d'acte liés à l'annulation de la vente du lot n° 1 du lotissement Kérouel 3
3. Personnel communal - création de postes
4. Travaux - lancement du programme de voirie définitive des lotissements de Kérouel
5. Demande de subvention au titre du fonds d'aide au football amateur
6. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal en date du 26 novembre 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le procès verbal en date du 26 novembre 2012

2. Finances

2.1 Tarifs 2013

Monsieur TURBAN rappelle qu'il convient de déterminer les tarifs qui seront pratiqués par la commune en 2013.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les tarifs 2013 suivants (voir tableau page suivante)

2.2 Dégrèvement pour fuite d'eau

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes accorde des dégrèvements des factures d'eau pour fuite d'eau sous diverses conditions.
La commune doit, quant à elle, accorder le dégrèvement pour la part assainissement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le dégrèvement pour fuite d'eau de la redevance assainissement de :
L'école du Sacré-Cœur, 9 rue Sainte Anne pour un volume de 936 m³.
La SCI Entem, 10 B rue Saint Yves pour un volume de 85 m³.

2.3 Décision modificative

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération en date du 23 mars 2012 approuvant le budget principal de la commune ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des ajustements des crédits budgétaires votés au budget primitif ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

Budget principal

ARTICLE	DÉSIGNATION	PROGRAMME	Proposé
Investissement			
D 2313 Opé 162	Ecole maternelle		+ 48 000
D 2313 Opé 16	Mairie		–14 000
R 1641	Emprunt		+ 34 000

2.4 Prise en charge des frais d'acte liés à l'annulation de la vente du lot n° 1 du lotissement Kérouel 3

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait décidé de vendre le lot n°1 du lotissement de Kérouel 3 à un prix inférieur (40 € le m²) au prix des autres lots dans la mesure où ce terrain avait été remblayé suite à la démolition de l'ancienne station d'épuration en 1998 entraînant un surcoût pour les fondations d'une construction. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le commencement des travaux de terrassement a permis de constater que les nuisances étaient supérieures à celles escomptées. Le constructeur a averti les propriétaires de l'impossibilité de continuer les travaux. Les propriétaires ont alors souhaité dénoncer la vente et ont émis le souhait d'acquérir le lot n°1 de l'extension de Penn Lann.
Monsieur le Maire rappelle que le couple doit ainsi supporter les frais de deux acquisitions et suggère que la commune prenne à sa charge les frais d'achat du second terrain, soit le lot n°1 du lotissement Penn Lann. Monsieur CONAN rappelle que des travaux ont été effectués et que le couple aurait pu conserver le lot du lotissement Kérouel 3 mais ne l'a pas souhaité.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal
ACCEPTE de prendre à sa charge les frais d'acquisition du lot n° 1 du lotissement extension de Penn Lann par les consorts Coupellier.
Monsieur le Maire rappelle que d'importants travaux ont été effectués par l'entreprise RAULT TP afin de rendre le terrain constructible. Dès lors que les gênes sont désormais supprimées, il suggère de vendre le terrain au même prix que les autres terrains du lotissement, soit 45 € le m².
Après en avoir délibéré par 9 voix pour et 2 voix contre (Madame CANN et Monsieur GAUVAIN considèrent que le prix de vente est déjà élevé), le Conseil Municipal
DECIDE de fixer le prix de vente du lot n°1 du lotissement de Kérouel 3 à 45 € le m²
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux transactions.

3. Personnel communal - création de postes

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2013.
Cette modification préalable à la nomination se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.
Vu le tableau des emplois,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de :
1 emploi de rédacteur principal de 2e classe à temps complet
1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1re classe à temps non complet (28h45)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la création d'un emploi de rédacteur principal de 2e classe à temps

RECENSEMENT TARIFS COMMUNAUX 2013

DÉSIGNATION		TARIFS 2012	Tarifs au 27/12/2012 PROP 2013	DEC CM
DROIT DE PLACE				
MARCHE	Mètre linéaire	0.50 €	**0.50 €**	**0.50 €**
	Mètre si abonné	0.40 €	**0.40 €**	**0.40 €**
CIRQUE		36.00 €	**37.00 €**	**37.00 €**
CIMETIÈRE	pour 30 ans	200.00 €	**210.00 €**	**210.00 €**
COLUMBARIUM	pour 30 ans	560.00 €	**570.00 €**	**570.00 €**
PRESTATION FUNÉRAIRE	Vacation agent	10.50 €	**10.50 €**	**10.50 €**
	Vacation commune	30.00 €	**30.00 €**	**30.00 €**
SERVICE TECHNIQUE				
Location du camion à l'heure avec chauffeur		60.00 €	**60.00 €**	**60.00 €**
personnel communal	tarif horaire	42.00 €	**42.00 €**	**42.00 €**
Taxe de place de parking (création de logement sans parking ou suppression de places existantes)		3 000.00 €	**3000.00 €**	**3000.00 €**
Fabrication de bateaux (mètre linéaire)		65.00 €	**70.00 €**	**70.00 €**
LOCATION SALLES				
CAUTION	Particulier	500.00 €	**500.00 €**	**500.00 €**
	Association	200.00 €	**200.00 €**	**200.00 €**
Espace Locca & Armor Argoat & Salle Récréative				
Spectacles		35.00 €	**35.00 €**	**35.00 €**
Particuliers	Location commerciale	270.00 €	**270.00 €**	**270.00 €**
	Location pour réunion 1/2 journée (1)	65.00 €	**65.00 €**	**65.00 €**
Associations	Lanvollon, pour une 1/2 journée (1)	GRATUIT	**GRATUIT**	**GRATUIT**
	Hors Lanvollon, pour 1/2 journée (1)	40.00 €	**40.00 €**	**40.00 €**
(1) de 8h à 12h; de 14h à 18h; de 20h à 24h				
Apéritifs Particuliers	Lanvollon	70.00 €	**75.00 €**	**75.00 €**
	Extérieurs	100.00 €	**100.00 €**	**100.00 €**
Location 1 jour	Lanvollon	145.00 €	**150.00 €**	**150.00 €**
	Extérieurs	220.00 €	**220.00 €**	**220.00 €**
Location 2 jours	Lanvollon	210.00 €	**210.00 €**	**210.00 €**
	Extérieurs	330.00 €	**350.00 €**	**350.00 €**
Prêt vaisselle et appareils ménagers Uniquement à la Salle Bernard Locca		50.00 €	**50.00 €**	**50.00 €**
Casse ou perte de vaisselle (l'unité)		0.50 €	**0.50 €**	**0.50 €**

Salle polyvalente (locations sans chauffage)				
Location aux Associations (hors forum des associations)	Lanvollon	GRATUIT	**GRATUIT**	**GRATUIT**
	Communauté de Communes Lanvollon-Plouha	160.00 €	**160.00 €**	**160.00 €**
	Extérieures à la CC Lanvollon-Plouha	220.00 €	**220.00 €**	**220.00 €**
Location aux particuliers	Lanvollon	205.00 €	**205.00 €**	**205.00 €**
	Communauté de Communes Lanvollon-Plouha	320.00 €	**320.00 €**	**320.00 €**
	Extérieurs	400.00 €	**400.00 €**	**400.00 €**
Salle de cinéma				
		60.00 €	**60.00 €**	**60.00 €**
Assainissement				
Forfait abonnement annuel		50.00 €	**50.00 €**	**50.00 €**
Facturation au m³		3.00 €	**3.00 €**	**3.00 €**
Facturation CDC Eau Station Kério/Pintenao		1.30 €	**1.40 €**	**1.40 €**
Forfait annuel puits 16 m³ par personne vivant dans le foyer au tarif assainissement 3 €		48.00 €	**48.00 €**	**48.00 €**
Taxe unique de raccordement		610.00 €	**610.00 €**	**610.00 €**
Travaux de raccordement au mètre linéaire en Ø 125 hors travaux spécifiques (sauf fonçage ou forage horizontal Tarif suivant devis de l'entreprise)		80.00 €	**80.00 €**	**80.00 €**
Forfait diagnostic de conformité (la vacation)		70.00 €	**80.00 €**	**80.00 €**
Photocopies				
Photocopie	A 4	0.30 €	**0.30 €**	**0.30 €**
	A 3	0.60 €	**0.60 €**	**0.60 €**
Associations Lanvollon	Fourniture papier	0.10 €	**0.10 €**	**0.10 €**
	Sans fourniture papier	0.15 €	**0.15 €**	**0.15 €**
Associations extérieures	Fourniture papier	0.15 €	**0.15 €**	**0.15 €**
GARDERIE (1)				
l'heure		1.55 €	**Suppr.**	**Suppr.**
la demi-heure		0.95 €	**0.85 €**	**0.85 €**
le goûter		0.75 €	**0.75 €**	**0.75 €**
CANTINE (2)				
Prix du repas servi à l'école publique		3.02 €	**3.10 €**	**3.10 €**
Location mensuelle d'un terrain non cadastré rue Parcou Hello			**200 €**	**200 €**

(1) Tarif applicable à la rentrée scolaire 2012- 2013
(2) Tarif applicable à la rentrée scolaire 2012- 2013

Au conseil du mois de juin dernier nous avons voté un tarif pour emplacement de **10 €**/semaine/caravane.
Proposition de maintien de ce tarif pour l'année 2013

complet ainsi qu'un emploi d'ATSEM principal de 1re classe à 28h45 par semaine et ce à compter du 1er janvier 2013.
DIT que le tableau des effectifs modifié restera annexé à la présente délibération

4. Travaux : Lancement du programme de voirie définitive des lotissements de Kérouel

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet ING concept a été désigné comme maître d'œuvre au projet de réalisation de la voirie définitive des lotissements de Kérouel.
Le projet a été estimé à 410 000 € HT.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Municipal
DÉCIDE :
De valider l'enveloppe prévisionnelle des travaux ;
De lancer une procédure conforme aux exigences du Code des marchés publics pour la réalisation de travaux ;
D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5. Demande de subvention au titre du fonds d'aide au football amateur

Monsieur le Maire informe que la structure modulaire acquise puis aménagée pour la pratique du football peut prétendre à l'octroi d'une subvention dans le cadre du fonds d'aide au football amateur.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière au titre du chapitre équipement du Fonds d'aide au football amateur.

6. Informations diverses

Monsieur le Maire a rencontré les futurs résidants du foyer occupationnel d'accueil du Bon Sauveur le vendredi 21 décembre. Une moitié réside actuellement chez leurs parents, l'autre sur la commune de Bégard, au sein de la structure ou dans des logements individuels.
La commune devra réaliser la voirie avant le mois de mars. Il conviendra le procéder à une mise en concurrence dès le début de l'année.
Monsieur le Maire énumère les informations suivantes :
En 2014 le SDIS prévoit de différencier la participation financière des communes à son fonctionnement en fonction du nombre d'agents communaux également pompiers volontaires mais aussi en fonction du nombre d'interventions sur la commune.
Sur demande de Monsieur GAUVAIN, Monsieur le Maire confirme que la participation de la commune à la réalisation de la cinquième branche du rond-point de Kercadiou demeurera de 70 000 €.
La Communauté de Communes réalisera en 2013 une étude sur les zones humides de l'ensemble du territoire communautaire.
Les vœux du maire auront lieu le dimanche 13 janvier.
Enfin Monsieur le Maire informe que, suite à l'accident survenu sur le rond-point du centre, il souhaite étudier des mesures qui permettraient de réduire la vitesse à cet endroit.

Tour de table

Madame LALLES informe qu'elle a participé à une réunion sur la réorganisation sur la réforme de la semaine scolaire. La réflexion sera menée dès janvier par un groupe de travail créé à l'échelle communautaire.
Elle rappelle l'étroitesse de la cantine et suggère son agrandissement. Monsieur CONAN propose de lancer une étude en vue de l'extension de la salle.
Monsieur BOUDET informe qu'il ne mettra plus de salle à disposition des associations sans demande écrite.
Il rappelle qu'il souhaite un éclairage de Noël dans la rue Sainte-Anne et sollicite également une inauguration des illuminations de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

JEUDI 21 FÉVRIER 2013

L'an deux mille treize
Le jeudi 21 février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur François MORVAN
Etaient présents :
Madame Sophie CANN, Monsieur Michael GAUVAIN, Madame Jocelyne LALLES, Madame Sylviane LE MEZEC, Monsieur Bruno LE POULARD, Monsieur Didier MEAULLE, Monsieur Jean-François TURBAN,
Monsieur Georges ANDRE donne procuration à Monsieur Jean-François TURBAN,
Monsieur Georges BOUDET donne procuration à Madame Sylviane LE MEZEC,
Monsieur Jean-Louis CONAN donne procuration à Monsieur François MORVAN,
Madame Sylviane LE MEZEC est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal en date du 27 décembre 2012
2. Finances
   2.1 Octroi des subventions 2013
   2.2 Souscription d'un emprunt
   2.3 Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
3. Personnel communal
4. Terrain : rectification d'une limite de voirie rue du Leff
5. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal en date du 27 décembre 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal du 27 décembre 2012.

2. Finances

2.1 Octroi des subventions 2013 (détail ci-contre)

Monsieur TURBAN présente les propositions de subventions émises par la commission finances pour l'année 2013.
Il précise que la commission propose d'augmenter de 1000 € la participation au CCAS qui peine à faire face aux nouvelles demandes d'aide. Il informe également que le comité cantonal d'entr'aide sollicite une participation des collectivités afin de couvrir ses impayés pour l'année 2012. La somme pour Lanvollon s'élève à 2 672 €. Dans la mesure où seul le CCAS peut verser cette participation, Monsieur le maire suggère de répercuter le montant sur la subvention.
Monsieur GAUVAIN pense que cette participation des communes se pérennisera.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOPTE les propositions d'octroi de subventions émises par la commission finances sous condition que ces associations ne bénéficient pas d'une subvention communautaire.
DIT que les tableaux sont et resteront annexés à la présente.
Monsieur LE POULARD considère que le renouvellement des attributions est trop automatique.
Monsieur TURBAN présente ensuite la participation au fonctionnement de l'école du Sacré Cœur. Il rappelle que cette participation est régie par le contrat d'association pour les classes de primaire et par une convention pour les classes de maternelle.
La participation est la suivante :
11 148,25 € pour les classes maternelles
11 921 € pour les classes primaires
451,72 € pour le transport à la piscine
soit une participation totale de 23 520,97 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
PREND ACTE de la participation 2013 au fonctionnement des écoles privées.
Monsieur TURBAN informe que la participation pour les classes maternelles sera actualisée en 2014.

2.2 Souscription d'un emprunt

Monsieur TURBAN rappelle le besoin de financement de la commune pour la réalisation de l'école maternelle.
Trois organismes bancaires ont été consultés.
Il propose de souscrire un emprunt d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 300 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :
Durée du prêt : 15 ans
Périodicité des échéances : trimestrielles
Remboursement à échéances constantes
Taux d'intérêt : 3,94 % fixe
Commission d'engagement : 0,15% du montant du prêt
AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.
DIT que cet emprunt sera réalisé sur le budget principal de la commune.

2.2 Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales ;
Considérant que jusqu'à l'adoption du budget primitif la commune peut, sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOCIAL	
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS PLOUHA	50 €
SECOURS CATHOLIQUE CARITAS PLOUHA	50 €
RESTOS DU CŒUR	50 €
SANTE-HANDICAP	
ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER 22	20 €
PIERRE LE BIGAUT	20 €
AFSEP	20 €
ADPC PROTECTION CIVILE	72 €
ASSOCIATION LEUCEMIE ESPOIR	20 €
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	20 €
APF	20 €
FRANCE ADOT 22	20 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	20 €
APHASIE 22	20 €
FORMATIONS-ECOLES	
CMA Basse Normandie	15 €
ECOLE DIWAN	15 €
BATIMENT CFA 22	45 €
MFR PLERIN	45 €
CMA 22	45 €
COLLEGE JL HAMON	105 €
DIVERS	
SCB GYM CLUB	15 €
SCOUTS GUIDES DE FRANCE	15 €
ASSOCIATION BULLE D'EAU	60 €
ASSOCIATION SPORT ADAPTE BRIOCHINE	15 €
CLUB DES NAGEURS GUINGAMPAIS	75 €
SNSM	30 €
STUDIO DANSE GGP	90 €
LOCALES	
ASSOCIATION LOISIRS DETENTE GOUDELIN	75 €
CLUB DES CRAQUELINS	100 €
ATELIERS ET LOISIRS DE LANVOLLON	450 €
AAPPMA	100 €
ASSOCIATION GYM PLEINE FORME	100 €
ASSOCIATION LANVOLLONNAISE ROLLERS	400 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	300 €
KOROLLERIEN LANNON	500 €
FNACA	100 €
JEUNESSE SPORTIVE LANVOLLONNAISE	3 000 €
APEL	500 €
JUDO CLUB DE LANVOLLON	400 €
COURIR A LANVOLLON	100 €
LA CORDEE	400 €
ANACR	100 €
TENNIS CLUB LANVOLLON GOUDELIN	1 700 €
ASSOCIATION DES CHASSEURS	100 €
LES GAIS LURONS	175 €
AMICALE LAIQUE	500 €
USEP ECOLE PUBLIQUE	225 €
UNC	100 €
COLS BLEUS	50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après avant le vote du budget primitif 2013 et à les imputer à la section d'investissement du budget principal 2013 de la commune :

Objet	Montant en € TTC	Opération
PC pour la gestion du chauffage	698,00	162- école
Branchement eau potable	5 495,00	162-école
Accès foyer Henry Terret	16 785,86	48-travaux de voirie

3. Personnel communal

Convention de mise à disposition du personnel administratif au Sirescol

Monsieur le Maire rappelle que le fonctionnement administratif du SIRESCOL est assuré par deux agents communaux. Il sollicite du Conseil municipal son accord pour le renouvellement de la convention de mise à disposition de ce personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel communal au SIRESCOL pour l'année 2013.

DIT que cette convention restera annexée à la présente délibération.

Actualisation de la prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle qu'une prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal.

Il rappelle les conditions d'attribution de la prime :

La prime est allouée au personnel titulaire, à temps complet ou non complet ainsi qu'à temps partiel.

Elle est allouée au personnel non titulaire, à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année n.

La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).

Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30e du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.

La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012- charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale.

Monsieur GAUVAIN et Madame CANN précisent qu'ils ne sont pas contre la prime mais contre son mode d'attribution et ce depuis 4 ans. Ils considèrent que la prime ne tient pas compte ni des mérites ni des difficultés ni des horaires propres à chaque métier. Ils prennent pour exemple le travail du samedi et de nuit.

Monsieur le Maire lui répond que la commune n'est concernée par le travail de nuit qu'à la résidence des personnes âgées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 voix contre (Monsieur GAUVAIN et Madame CANN)

DECIDE que le montant de la prime de fin d'année 2013 sera porté de 1256 € à 1280 € pour un temps complet soit une augmentation de 1,9 %.

4. Terrain : rectification d'une limite de voirie rue du Leff

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la vente d'une propriété, il convient de régulariser des emprises de la voie publique sur des parcelles privées. L'une donne sur la rue des Promenades et l'autre sur la rue du Leff. Cette régularisation est justifiée par des contraintes de voirie mais permettra également la maîtrise des réseaux d'eau potable et d'eau pluviale sur les parcelles B n° 59 et B n° 523. La régularisation concerne 39 m² de terrain que le Maire souhaite acquérir à l'euro symbolique. Il propose en revanche que la commune prenne à sa charge les frais de bornage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique

ACCEPTE la prise en charge des frais de bornage (budget principal de la commune)

5. Informations diverses

Réforme du rythme scolaire

Madame LALLES rappelle les difficultés que soulève la réforme et informe qu'elle s'est rendue à de nombreuses réunions de travail organisées sur ce sujet par le Centre de Gestion d'abord et la Communauté de Communes et l'Inspection d'Académie ensuite.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue avec les enseignantes de l'école publique afin de discuter de la réforme des rythmes scolaires. Une mise en place dès la rentrée 2013 leur paraît prématurée.

Etant donné le coût de la réforme et la complexité de sa mise en place, Monsieur le Maire suggère un report de son application à la rentrée 2014. L'ensemble des élus se dit favorable à cette proposition.

Rond-point de Kercadiou

Le projet a été adopté en conseil communautaire. Le projet est configuré pour recevoir 5 branches mais la cinquième devant relier la zone Saint Hubert ne sera pas réalisée dans l'immédiat.

La consultation relative aux marchés de travaux est en cours.

Dans la mesure où la mise en service de ce rond-point entraînera la fermeture des voies donnant sur la départementale, Monsieur MEAULLE souhaite savoir comment les camions de livraison accèderont aux réserves de Super U.

Monsieur le Maire lui répond que seule la réalisation d'une jonction avec la rue des Fontaines pourra résoudre ce problème.

Rond-point des Fontaines

Les gérants de la coopérative Triskalia ont sollicité un accès direct de la jardinerie sur le rond-point. Le diamètre du rond-point devrait ainsi être augmenté en contrepartie d'une participation financière du demandeur.

Fiscalité

Lors d'une réunion de bureau, le président de la Communauté de Communes a suggéré que 30 % des recettes issues des taxes foncières des zones d'activité communautaires soient reversés à la Communauté de Communes. Le Maire souhaite analyser l'impact de cette mesure sur les finances communales.

Tour de table

La prochaine réunion portera sur le vote du budget. Elle se déroulera le vendredi 22 mars à 18 heures.

La séance est levée à 21 heures 53.

Réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 22 MARS 2013

L'an deux mille treize

Le vendredi 22 mars à 18 heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la présidence de Monsieur François MORVAN

Etaient présents :

Monsieur Jean-Louis CONAN, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur Bruno LE POULARD, Monsieur Georges BOUDET Monsieur Jean-François TURBAN, Madame Sylviane LE MEZEC, Monsieur Didier MEAULLE, Monsieur Georges ANDRE, Michael GAUVAIN, Sophie CANN formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Georges BOUDET a été désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès verbal en date du 21 février 2013
2. Finances
   2.1 Examen et vote des comptes de gestion 2012, comptes administratifs 2012
   2.2. Vote des taux d'imposition 2013
   2.3. Budgets primitifs 2013
3. Travaux : attribution des travaux d'aménagement de la voirie définitive des lotissements de Kerouel
4. Réforme du rythme scolaire : demande de dérogation
5. Personnel : adoption des ratios d'avancement de grade
6. Informations diverses

1. Approbation du Procès verbal en date du 21 février 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents
APPROUVE le procès verbal en date du 21 février 2013

2. Finances

2.1 Examen et vote des comptes de gestion 2012, comptes administratifs 2012

a. Annexe mairie

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur TURBAN prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif de l'annexe mairie
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2012 de l'annexe mairie, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :	dépenses : 3 057.50 €
	recettes : 3 057.50 €
Section d'investissement :	dépenses : 0 €
	recettes : 0 €

b. Commerce « vêtements »

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur TURBAN prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce vêtements
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2012 du commerce « vêtements » lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :	dépenses : 9 961.79 €
	recettes : 9 962.38 €
Section d'investissement :	dépenses : 0 €
	recettes : 0 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2012
STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement
CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 0.59 €
DECIDE d'affecter la somme de 0.59 € au compte 002- résultat reporté

c. Commerce « tapissier »

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur TURBAN prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce « tapissier ».
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2012 du commerce « tapissier » lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :	dépenses : 1 292.64 €
	recettes : 1 293 €
Section d'investissement :	dépenses : 0 €
	recettes : 0 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2012
STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement
CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 0.36 €
DECIDE d'affecter la somme de 0.36 € au compte 002- résultat reporté

d. Vitrotechnique : rue du Leff

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur TURBAN prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget « vitrotechnique »
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2012 du budget « vitrotechnique » lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :	dépenses : 78.01 €
	recettes : 7587.06 €
Section d'investissement :	dépenses : 7 509.05 €
	recettes : 0 €

e. Extension du lotissement Penn Lann

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur TURBAN prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget « extension du lotissement Penn Lann »
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2012 de l'extension du lotissement de Penn Lann lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :	dépenses : 18 845.81 €
	recettes : 0.22 €

f. Lotissement Kerouel II
Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur TURBAN prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget « Lotissement de Kerouel II »
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2012 du lotissement de Kerouel II lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement : dépenses : 3 364.86 €
recettes : 441 161.73 €
Section d'investissement : dépenses : 0 €
recettes : 0 €
Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2012
STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement
CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 437 796.87 €
DECIDE d'affecter la somme de 437 796.87 € au compte 002 - résultat reporté.
Arrivée de Monsieur GAUVAIN et Madame CANN à 18 heures quinze minutes.

g. Budget Assainissement
Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur TURBAN prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2012 du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :
Section d'exploitation : dépenses : 250 523.13 €
recettes : 292 372.10 €
Section d'investissement : dépenses : 242 584.18 €
recettes : 532 039.83 €
Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2012
STATUE sur l'affectation du résultat d'exploitation
CONSTATANT un excédent d'exploitation de 41 848.97 €
DECIDE d'affecter la somme de 41848.97 € au compte 1068 (réserves)

h. Budget principal
Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur TURBAN prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2012 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement : dépenses : 1 246 038.58 €
recettes : 1 842 896.42 €
Section d'investissement : dépenses : 2 511 405.89 €
recettes : 1 722 859.37 €
Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2012
STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement
CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 596 857.84 €
DECIDE d'affecter la somme de 596 857.84 € au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

2.2. Vote des taux d'imposition 2013
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti » et la taxe d'habitation.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2013.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE les taux d'imposition 2013 suivants :

	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 706 000	17.69 %	301 791 €
Taxes foncières sur le bâti	1 797 178	27.87 %	500 824 €
Taxes foncières sur le non bâti	22 300	80.47 %	17 945 €
TOTAL			**820 560 €**

2.3. Budgets primitifs 2013
a. Annexe Mairie
Section de fonctionnement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 3 045 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2013 de l'annexe mairie.
b. Commerce vêtement
Section de fonctionnement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 4 939.59 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2013 du commerce vêtement
c. Commerce tapissier
Section de fonctionnement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0.36 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2013 du commerce tapissier
Monsieur CONAN fait part de sa difficulté à trouver un locataire pour le commerce. Il propose de réfléchir à l'éventualité de baisser le montant du loyer qui est de 380 €.
Monsieur TURBAN souhaite savoir si la transformation en logement serait possible.
Monsieur CONAN considère que l'étage est trop vétuste et le rez-de-chaussée trop petit.
d. Vitrotechnique
Considérant qu'il n'y a plus lieu d'opérer d'écriture sur ce budget
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de supprimer le budget dit « vitrotechnique »
e. Extension du lotissement de Pen Lann
Section de fonctionnement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 121 845.59 €.
Section d'investissement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 68 845.81 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2013 de l'extension du lotissement de Pen Lann
Monsieur CONAN précise qu'il y aura également lieu de récupérer une participation d'un propriétaire à la viabilisation.
f. Lotissement de Kerc'houell II
Section de fonctionnement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 437 796.87 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2013 du lotissement de Kerc'houel II.
g. Lotissement Dreuzlann
Section de fonctionnement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 50 000 €
Section d'investissement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 50 000 €
Monsieur le Maire précise que le lotissement n'est pas en zone humide et rappelle qu'une étude globale sur les zones humides sera commandée cette année au SMEGA par la Communauté de Communes et ce pour l'ensemble du territoire communautaire.

h. Assainissement
Section d'exploitation
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 269 611 €
Section d'investissement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 695 980 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2013 du budget assainissement.
i. Budget principal
Section de fonctionnement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 100 404.38 €
Section d'investissement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 139 531.99 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif 2013 du budget principal.

3. Travaux : attribution des travaux d'aménagement de la voirie définitive des lotissements de Kerouel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code des Marchés Publics, ses articles 28 et 72 notamment ;
VU la délibération de lancement du marché de travaux en date du 27 décembre 2012 ;
VU le rapport d'analyse des offres ;
CONSIDERANT qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget principal de la commune (opération n° 73) ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ATTRIBUE le lot n°1 «voirie » à l'entreprise BIDAULT TP sise La Saudraie à Ploufragan pour un montant de 263 519.90 HT pour la tranche ferme et 19 055.00 € H.T pour la tranche conditionnelle :
ATTRIBUE le lot n°2 « fourniture de granit » à l'entreprise Rébillon granit sise les Guerets 35460 Saint Brice en Cogles pour un montant de 49 567.00 € HT.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

4. Réforme du rythme scolaire : demande de dérogation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes doivent décider avant le 31 mars de l'application de la réforme du rythme scolaire à la rentrée 2013 ou bien de son report à la rentrée 2014. Il rappelle également que de nombreuses réunions se sont tenues sur le sujet qui a également fait l'objet d'une discussion lors de la séance du 21 février au cours de laquelle l'ensemble des élus s'était montré favorable à un report de l'application de la réforme.
VU le décret relatif à la réforme du rythme scolaire, et notamment son article 9 ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
SOLLICITE le report de l'application dudit décret à la rentrée 2014-2015 pour l'école maternelle et primaire publique de la commune.

5. Personnel : adoption des ratios d'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.
Ce taux appelé « ratio promu – promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.
VU l'avis du comité technique paritaire départemental réuni le 21 février 2013
Pour l'année 2013, le Maire peut fixer les ratios d'avancement de grades pour la collectivité comme suit :

	Nombre d'agents	Taux
ATSEM ppal 1re cl	1	100%
Rédacteur ppal 2e cl	1	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le tableau ci-dessus.

6. Informations diverses

Monsieur TURBAN informe qu'un tournoi de football se déroulera le 6 avril à Lanvollon.
Monsieur le Maire précise que l'organisation de ce tournoi a été l'occasion de débarrasser le site des terrains de football de milliers de pavés triés par les agents des services techniques. Deux obus ont été retrouvés parmi les pavés.
Monsieur BOUDET propose d'installer des sautoirs en hauteur et en longueur sur la place libérée.
Monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle est opérationnelle et que les modulaires ont été enlevés.
Il informe que le conseil communautaire va devoir faire un choix sur la structure de sa future composition. Quel que soit ce choix, la commune de Plouha sera mieux représentée alors que les communes moins peuplées le seront moins.
Par un courrier parvenu le 9 mars, le Président du SDIS a informé le Maire de l'éventualité d'implanter la caserne dans la zone des Fontaines sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes.
Monsieur le Maire n'est pas opposé à ce choix et rappelle que le Conseil Municipal a acté que la commune ne participera pas financièrement à l'acquisition d'un nouveau terrain.
Monsieur MEAULLE prévient qu'il convient de trouver une solution rapidement et se dit satisfait que les pompiers aient été consultés sur l'emplacement de la caserne.

Tour de table

Monsieur LE POULARD informe qu'étant donné l'état de la chaussée, il a été tenté de fermer la rue Edouard Duval.
Monsieur le Maire précise que les conditions météorologiques n'ont pas encore permis de procéder aux travaux.
Afin de permettre des économies d'énergie, Monsieur LE POULARD suggère de demander au syndical départemental d'électricité l'installation de leds sur les mâts d'éclairage public.
Monsieur MEAULLE souhaite engager des travaux de réfection des trottoirs. Il constate également que la rue de la Gare est en mauvais état.
Monsieur le Maire informe qu'il a saisi la DDTM afin de proposer des mesures pour le ralentissement de la vitesse rue de la Gare.
Monsieur MEAULLE s'interroge sur l'intérêt de ces ralentissements. Il prend pour exemple la rue Saint Yves.
Monsieur GAUVAIN suggère de déplacer l'arche de la place du 11 novembre 1918.
Monsieur CONAN propose de l'installer entre la mairie et son annexe.
Monsieur MEAULLE regrette que le ramassage des ordures ménagères n'a pas eu lieu le mercredi qui a suivi les intempéries alors que les déchets des entreprises ont été ramassés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'inv. reporté	341 930,41
Emprunts auprès d'établissements de crédits	155 590,60
Opérations afférentes à la ligne de trésorerie	500 000,00
Cautions	1 588,83
Subventions d'équipement versées	5 200,76
Terrains nus	29 800,00
Acquisitions immobilières	156 368,00
Mairie	5 675,10
Autres matériels	0,00
Divers travaux	45 609,16
Divers travaux de voirie	16 770,30
Voirie rues St Hubert et de la Gare	
Voirie rues du Parc et Saint Vincent	
Ecole publique	1 123 263,20
Travaux église	2 655,18
Vestiaires et terrain de sport	27 986,63
Matériel Services techniques	13 227,90
Eclairage public	364,53
Site services techniques	85 375,29
Voirie définitive lotissements de Kérouel	
Rond-point de Kercadiou	
Eclairage public rond-point des Fontaines	
Office du tourisme	
Bibliothèque	0,00

TOTAL DEPENSES	2 511 405,89

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent de fonctionnement capitalisé	385 819,63
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	
FCTVA	106 573,00
TLE	15 429,00
DETR	171 011,00
Subventions d'investissement - Région	
Subvention d'investissement - Département	
Autres établissements publics locaux	7 515,00
Autres organismes	
Cautions	743,78
Emprunt	500 000,00
Opérations afférentes à l'emprunt	500 000,00
Autres organismes	189,00
Terrain	31 807,00
Avances et acomptes	3 771,96

TOTAL RECETTES	1 722 859,37

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	– 788 546,52 €

Compte administratif 2012
Dépenses de fonctionnement
Total : 1 246 038,58 €

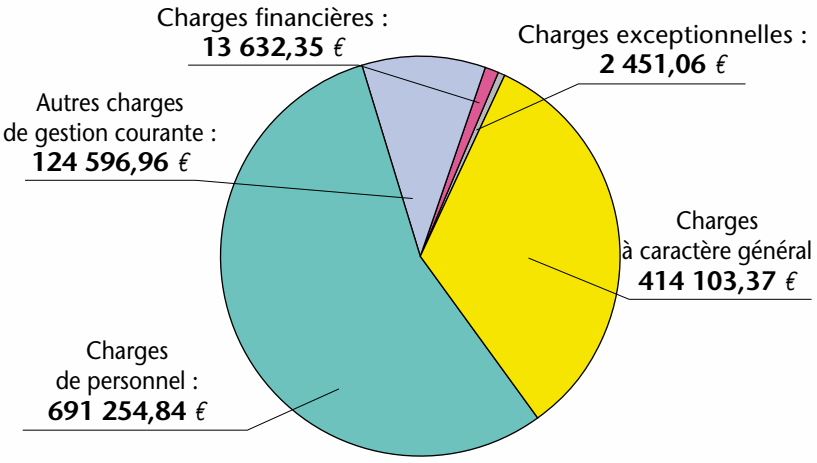

Charges à caractère général	414 103,37 €
Charges de personnel	691 254,84 €
Autres charges de gestion courante	124 596,96 €
Charges financières	13 632,35 €
Charges exceptionnelles	2 451,06 €
Total	**1 246 038,58 €**

Compte administratif 2012
Recettes de fonctionnement
Total : 1 842 896,42 €

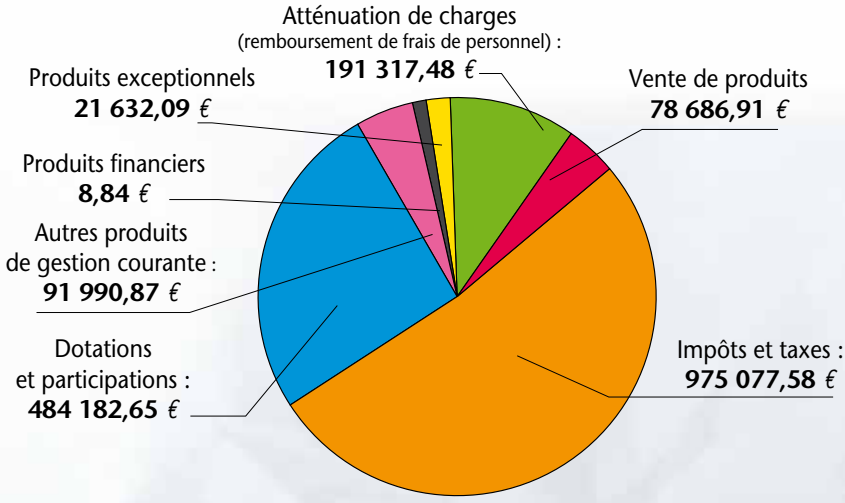

Vente de produits	78 686,91 €
Impôts et taxes	975 077,58 €
Dotations et participations	484 182,65 €
Autres produits de gestion courante	91 990,87 €
Produits financiers	8,84 €
Produits exceptionnels	21 632,09 €
Atténuation de charges (remboursement de frais de personnel)	191 317,48 €
Total	**1 842 896,42 €**

Budget prévisionnel 2013
Dépenses de fonctionnement
Total : 2 100 404,38 €

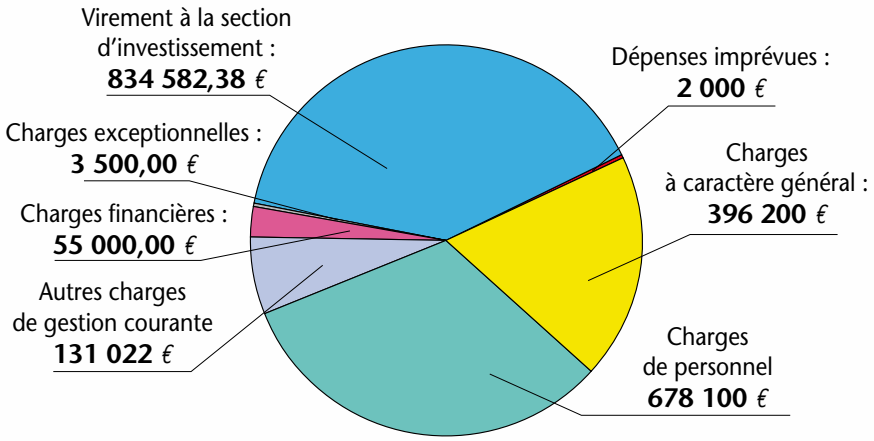

Charges à caractère général	396 200,00 €
Charges de personnel	678 100,00 €
Autres charges de gestion courante	131 022,00 €
Charges financières	55 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 500,00 €
Virement à la section d'investissement	834 582,38 €
Dépenses imprévues	2 000 €
TOTAL DEPENSES	**2 100 404,38 €**

Budget primitif 2013
Recettes de fonctionnement
Total : 2 100 404,38 €

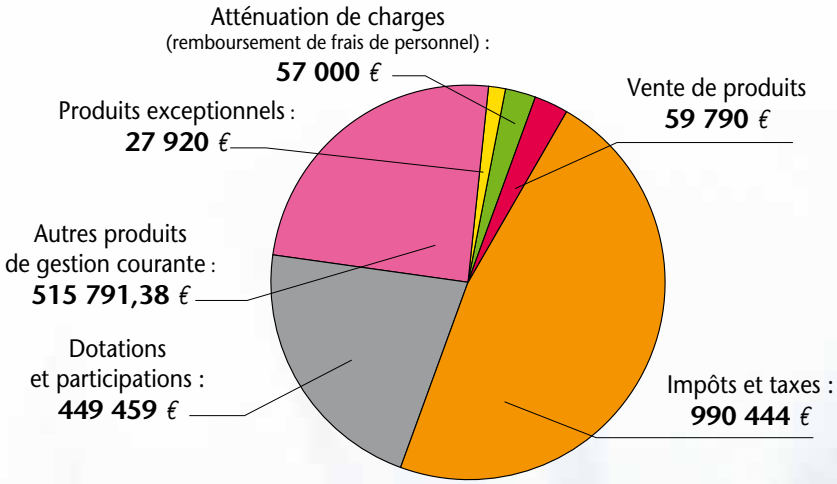

Vente de produits	59 790,00 €
Impôts et taxes	990 444,00 €
Dotations et participations	449 459,00 €
Autres produits de gestion courante	515 791,38 €
Produits exceptionnels	27 920,00 €
Atténuation de charges (remboursement de frais de personnel)	57 000,00 €
Total	**2 100 404,38 €**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution d'inv. reporté	788 546,52
Emprunts auprès d'établissements de crédits	182 000,00
Opérations afférentes à la ligne de trésorerie	0,00
Cautions	500,00
Subventions d'équipement versées	0,00
Terrains nus	0,00
Acquisitions immobilières	8 500,00
Mairie	15 000,00
Autres matériels	0,00
Divers travaux	12 000,00
Divers travaux de voirie	55 000,00
Voirie rues St Hubert et de la Gare	3 000,00
Voirie rues du Parc et Saint Vincent	35 000,00
Ecole publique	480 000,00
Travaux église	1 000,00
Vestiaires et terrain de sport	15 000,00
Matériel Services techniques	7 400,00
Eclairage public	485,47
Site services techniques	19 000,00
Voirie définitive lotissements de Kérouel	430 000,00
Rond-point de Kercadiou	70 000,00
Eclairage public rond-point des Fontaines	11 600,00
Office du tourisme	2 000,00
Bibliothèque	3 500,00

TOTAL DEPENSES	**2 139 531,99 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Excédent de fonctionnement capitalisé	596 857,84
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	834 582,38
FCTVA	34 500,00
TLE	10 000,00
DETR	170 989,00
Subventions d'investissement - Région	22 400,00
Subvention d'investissement - Département	120 000,00
Autres établissements publics locaux	0,00
Autres organismes	5 000,00
Cautions	0,00
Emprunt	345 202,77
Opérations afférentes à l'emprunt	0,00
Autres organismes	0,00
Terrain	0,00
Avances et acomptes	0,00

TOTAL RECETTES	**2 139 531,99 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	**0,00**

Point sur les Travaux

Sécurisation-Signalisation des passages piétons sur accès au rond-point du Centre.

Passage piéton reliant le nouveau parking Kervaudry au parc de la Mairie.

Peinture routière assurant la sécurité des piétons, ici rue des Fontaines.

Réalisation du rond-point de Kercadiou sur D6 avec une dernière réunion de la commission Travaux.

Mur de soutien prévenant tout éboulement et précédant la pose de pare-ballons le long du terrain de football.

ESPACES VERTS

Concours de fleurissement 2013 par le pays touristique "Terres d'Armor"

- La commune de Lanvollon obtient le 2e prix dans sa catégorie (entre 1001 et 2000 habitants)
- Le foyer An Héol obtient le 1er prix et se trouve être présenté au jury départemental

AVANT

APRÈS

Réfection réalisée en tricouche dans la rue Edouard Duval.

Rue du Moulin : Un sentier pédestre attend son revêtement.

TRAVAUX DE KÉROUEL

Livraison des bordures de granit breton

Rue Traon an Dour : Entre les lotissements Kerouël 1 et 2, en préparation pour la pose des bordures granit.

Rue du Viaduc : la chaussée en construction

Début de l'enrobé de part et d'autre de la chaînette granit rue Maeziou

La Résidence An Héol...

UN MOIS DE JUIN TOUT EN MUSIQUE À LA RÉSIDENCE « AN HÉOL »

Les résidants ont eu le plaisir de recevoir 75 enfants, élèves à l'école publique de Lanvollon. Ils sont venus leur offrir quelques chansons. Le goûter qui a suivi cette représentation, aura été un moment de partage, et d'émotions pour tous ! Echanges d'expériences entre d'anciens instituteurs : Mlle LE MEZEC, Mme et M. LE CORVAISIER, et les institutrices actuelles de l'école publique. Mais aussi échanges entre les résidants et les enfants, toujours plein de découvertes pour les uns et pour les autres.

Le chant avec les bénévoles de la chorale, et la danse avec Roger : c'est une fois par mois, et les résidants qui aiment la musique ne rateraient ça pour rien au monde !

La chorale Chanterelle de Lanvollon a eu la gentillesse de réserver une représentation aux résidants, qui ont eu plaisir à écouter toutes ces belles voix en harmonie.

Après-midi Karaoké avec Gilles Machard, chanteur, à l'occasion de la fête de la musique à la Résidence. Les résidants reprennent en chœur des airs qu'ils connaissent.

LE DÉPART À LA RETRAITE DE COLETTE BERTHELOT

Au mois d'Avril dernier, après 27 ans de service à Lanvollon, Colette a célébré avec les résidants, ses collègues de travail et les élus son départ à la retraite dans la bonne humeur.

LES 103 ANS DE MME CELLIER GERMAINE

Le 14 Juin dernier, le C.C.A.S de Lanvollon, et toute la Résidence ont eu le plaisir de célébrer les 103 ans de Mme Germaine CELLIER en compagnie de son fils Roger, de sa belle-fille, de Corinne l'une de ses petites-filles et de l'une de ses arrière-petites-filles.

LES SORTIES À LA JOURNÉE

Dans le cadre des sorties à la journée, les résidants ont eu le plaisir d'aller découvrir le magnifique jardin de Brocéliande, à Bréal-sous-Monfort. Ils ont pu y admirer, lors d'une balade en petit train, les très nombreuses variétés de roses en pleine floraison à cette époque. Un magnifique endroit, pour un joli moment !

LA FÊTE DES RÉSIDANTS

Les résidants et les professionnels de l'établissement ont tout mis en œuvre pour recevoir comme il se doit la centaine de proches invités, le Dimanche 3 Juin. Moment attendu des résidants, cette journée aura eu pour mot d'ordre : la convivialité !

LA FÊTE DES MÈRES...

... ET DES PÈRES

DÉCÈS D'UN AGENT COMMUNAL

Bernard CAMARET était cuisinier en tant qu'adjoint technique principal à la cuisine centrale « le SIRESCOL » basée dans la résidence des personnes âgées « An Héol ».
Il est décédé le 07 juin 2013 à l'hôpital de Saint-Brieuc après une courte hospitalisation.
Bernard était né le 13 décembre 1962 à Marines dans le département des Yvelines. Il avait été recruté comme cuisinier le 1er décembre 1997 à l'ancien foyer logement, géré à l'époque par le C.C.A.S., puis la gestion est passée communale au 1er janvier 2000. A l'ouverture de la résidence « An Héol » au 1er septembre 2005, un syndicat de restauration est créé et prend le nom de : SIRESCOL. Il est transféré avec ses collègues de travail à ce syndicat qui regroupe six communes.
Bernard était un homme de confiance, adjoint au chef de cuisine Claude LE GUILLERM. Toujours d'humeur égale, toujours volontaire, avec le souci de toujours bien faire et de ne rien laisser au hasard.
Apprécié de tous, souriant et bon vivant, il a laissé un grand vide au SIRESCOL, à la résidence « An Héol » ainsi qu'à la Mairie.
Il résidait avec sa compagne Frédérique au village de Kervenou en Pléguien.

Diverses animations

EXPOSITION ATELIER LOISIRS

Tous les deux ans, l'association présente les œuvres des adhérents ; l'exposition a eu lieu les samedi 1er et dimanche 2 juin, salle Bernard Locca.

CONCOURS POULINIÈRES

Le jeudi 2 juin, parking de la rue des Fontaines.

MOULES-FRITES DES POMPIERS

Le samedi 22 juin en soirée devant la caserne.

LA ZUMBA

La salle de danse, appelée Danse Fitness Breizh, est ouverte dans la Zone Artisanale des Fontaines, rue Parcou Hello.

CONCOURS DE BOULES

Dimanche 7 juillet 2013, remise des trophées du Challenge René Louis, étape du classement des Côtes d'Armor des moins de 16 ans. Organisé par l'Union Bouliste du Leff.

KERMESSE ÉCOLE PUBLIQUE

Dimanche 19 mai à la salle polyvalente, agrémentée d'un défilé et présentation d'une vingtaine de 2CV.

POT RUE STE-ANNE

11e édition, samedi 29 juin 2013, dans le parc de la Mairie.

SALON PLUMES D'ARMOR

1re édition, salle Armor Argoat, le 27 avril 2013

RÉSIDENCE HENRI TERRET

Le foyer Henri Terret s'est ouvert le 15 avril.
Trente nouveaux résidants qui sont des habitants à part entière.

Journal des Associations

« KOROLLERIEN LANNON »

Avant-première de la Chorégraphie « LA DAME BLANCHE »

C'est avec succès que le cercle celtique « Korollerien Lannon » a présenté en avant-première sa chorégraphie intitulée « La Dame Blanche » le mercredi 17 juillet 2013 à l'occasion de Lanvollon en Danse.
Elle sera présentée le dimanche 4 août prochain à l'occasion de Lanvollon en Fête, lors de la brocante organisée par le Comité d'Animation de Lanvollon en soirée, ainsi que le 7 août pour la 2e édition de l'été de Lanvollon en Danse. Et enfin le 15 août pour le festival de la St-Loup à Guingamp à 21 h.

REMISE LABEL F.F.F NIKE À LA J.S.L

Monsieur le Conseiller Technique Départemental du district Alain THIBOULT,
Monsieur le Président,
Je remercie les dirigeants de la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise de m'avoir invité à la remise du label de la Fédération Française de Football Nike.
Sachez tout l'honneur que je ressens à participer à une telle cérémonie qui voit votre club distingué par le district des Côtes d'Armor pour l'école de football.
C'est là une fort belle récompense dont je vous félicite personnellement ainsi qu'au nom de toute l'équipe municipale
Ce label récompense le travail fourni par tous les éducateurs et dirigeants de l'école de football auprès des enfants de 5 à 12 ans. Il récompense aussi les efforts fournis par les membres du bureau pour offrir à ces jeunes des encadrants diplômés et formés par les conseillers techniques du district.
La qualité des installations (terrains et foyers), mise à disposition par la municipalité, a permis aussi d'accueillir en septembre une formation de dirigeants, et courant avril la finale départementale U 13.
Ce sont environ 90 enfants qui cette année ont participé régulièrement aux entraînements encadrés par 15 dirigeants. La J.S.L table sur 120 enfants pour la saison prochaine, accompagnés par 20 dirigeants, tout en créant une section ''mini foot'', accueillant les enfants avant 6 ans, et en recréant la catégorie U 15 qui lui manquait depuis quelques années.
Je me réjouis donc de voir prise en compte l'action efficace menée depuis de nombreuses années en faveur de la pratique du football dans notre ville par la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise.
Je pense particulièrement en m'adressant aux dirigeants, à notre jeunesse à qui vous avez donné le goût de l'effort, de l'action. La pratique d'un sport quel qu'il soit développe chez l'individu des qualités physiques et intellectuelles qui l'aideront à franchir les étapes qui jalonnent la vie.
L'équipe municipale que je dirige n'a pas hésité à consentir des budgets qu'il fallait pour améliorer la qualité de la vie sportive
- Achat de terrain pour augmenter les espaces dédiés au sport
- La réalisation du 3e terrain
- L'opportunité des bungalows où nous sommes qui a pris le nom d'un président, Jack FORD.
Toutes ces actions se font en collaboration avec les dirigeants sportifs, ou à leur demande ou par opportunité.
J'en reviens à votre récompense remise aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, cela nous donne beaucoup de fierté à tous, vous pour le club et à la municipalité pour ses engagements.
La route est loin d'être terminée ; que la récompense qui vous est remise aujourd'hui vous invite à poursuivre votre ardeur et le combat que vous menez en faveur du sport des jeunes.
Bravo à tous.

François MORVAN, Maire

Inauguration de l'Espace Jack Ford

Finale départementale U13 au Stade André Poulouin

Remise du Label FFF/Nike

AG JSL

LES GAIS LURONS

L'association des « Gais Lurons » est surtout un rassemblement de personnes recherchant le contact et la détente dans la bonne humeur tout en conservant ce petit air de fraîcheur et de jeunesse qu'est le dynamisme.
Les parties de boules bretonnes ou pétanque, les palets, les randonnées, les journées grillades ou pique-nique sont toujours très animés. Par obligation, les cartes (belote, tarot, bridge) sont plus silencieuses. Dans tous les cas l'humour est de rigueur.
Je vous signale les heures d'ouverture de notre club, tous les mardis de 14 h à 18 h.
Les randonnées les mardis et vendredis matin, rendez-vous à la Mairie à 9 h, sans oublier les randonnées extérieures de Lanvollon. Je vous donne rendez-vous à la réouverture de notre club le 3 septembre. A 9 h pour les randonnées et à 14 h pour tous les jeux habituels.
Je serai heureux de vous accueillir pour cette rentrée.

Le Président, Joseph ROSAS

LE CLUB DES CRAQUELINS

Saison 2012-2013 du Club des Craquelins
Depuis la reprise du Club des Craquelins le 5 septembre 2012, voici la liste des principales activités pratiquées jusqu'au 26 juin 2013.

2012

• 26 septembre : Assemblée générale
• 12 décembre : Repas de Noël au restaurant Lucotel. Plus de 50 adhérents avaient répondu à notre invitation.
• 19 décembre : Bûche de Noël lors du goûter

2013

• 16 janvier : Galette des Rois
• 17 avril : Concours de boules interclubs et concours de cartes. 22 boulistes dont 8 de Pléguien et 32 joueurs de belote.
• 22 mai : Buffet campagnard
• 12 juin : Cochon grillé

Nous avons clôturé la saison le mercredi 26 juin et la reprise est fixée au 4 septembre.

TENNIS-CLUB LANVOLLON-GOUDELIN

Le tennis club de Lanvollon/Goudelin a profité de cette fin de saison pour fêter ses champions. En effet, le président peut être satisfait du parcours des différentes équipes engagées en championnat.
Les deux catégories jeunes terminent à la première place de leur groupe et accèdent ainsi aux phases finales départementales.
L'équipe féminine monte en D1 après un beau parcours en championnat en ne concédant que 2 défaites.
Autre satisfaction l'équipe 1 masculine qui accède à la D2 après un parcours sans faute. Le bon état d'esprit et la convivialité étaient de rigueur cette saison au sein de toutes les équipes.
Le traditionnel tournoi d'été vient de se terminer, 95 participants pour cette édition sous un soleil radieux. A noter la victoire en sénior femme de Caroline Colomb nouvelle professeur (BE) pour la reprise.
Dés la rentrée, création d'une section baby tennis (à partir de 4ans.
Nous serons également présent le samedi 07 Septembre à la salle des sports de Lanvollon pour le forum des associations.

Les finalistes de chaque catégorie du tournoi.

Fresques

Histoire des fresques ou les murs racontent une histoire

Déjà à Lascaux en – 17000 ans avant J.C., les magdaléniens fixaient des pigments sur les parois des cavernes, ce sera les premières fresques. Au néolithique on peint sur des enduits blancs (gypse). Les premiers fours à chaux se situent vers – 2500 avant JC en Mésopotamie et en Égypte et de là naîtra véritablement l'art de la fresque, tel que nous le découvrons dans les temples d'Égypte.

Parallèlement se développe la mosaïque (au sol ou sur les murs, comme dans les Villas à Pompéi ou Herculanum, et la brique émaillée comme dans le temple d'Ishtar en Syrie.

En France la technique de la fresque murale connaît son apogée dans l'art roman, dont nous avons un somptueux exemple sur notre territoire avec la fresque de la « danse macabre » dans la chapelle de Kermaria à Plouha. Le style gothique les fera disparaître au profit de la lumière des vitraux. La renaissance italienne du XV^{e} siècle en verra l'apogée, mais la fresque disparaîtra aussi au profit d'une nouvelle technique : la peinture à l'huile.

Au XX^{e} siècle elle renaîtra sous les pinceaux de Miro, les mosaïques d'Antoni Gaudi ou les graffs de rues et aussi le parti pris de certaines villes comme Brest qui a lancé récemment un programme de fresques sur les murs de la ville.

Lanvollon bien que n'ayant point de chapelles (celles-ci furent vendues à la révolution et démolies) s'est vu développer depuis longtemps cette pratique de décorer ses murs.

Je cite Joseph Darsel dans son livre « Notes historiques sur la paroisse de Lanvollon » : parlant des marchés de Lanvollon « la nature des objets qu'on y exposait ? Tout d'abord de belles poteries colorées fabriquées dans le pays et ornées de motifs divers ; quelques rares exemplaires ornent encore quelques vieilles maisons de la grand rue ». Lanvollon avait sa place et sa rue de la poterie (place du Martray), son marché des pots, sa maison dite de la Poterie et détruite en 1760. J'ai effectué des recherches mais je n'ai jamais retrouvé le moindre tesson ou la photo jaunie d'une maison avec potiches ou céramiques accrochées aux murs mais la tradition semble reprise dès les années cinquante où le peintre Bernard Locca peint une grande fresque sur les murs de l'ancienne mairie, fresque qui raconte la vie des habitants qu'ils soient de terre ou de mer. Viendra ensuite dans les années quatre vingts Gérard Deimat qui vivra quelques années parmi nous avant d'aller poser ses pinceaux à Riantec. Spécialiste des fresques, il peindra une fresque « vie paysanne » dans le bar situé près de la mairie actuelle, « délire de plantes exotiques » dans une maison lanvollonnaise, « vie de terre ou de mer » à la salle Armor-Argoat, une petite fresque « rue d'ici » dans la salle du conseil à la mairie, « Paysage » à la résidence An Héol, enfin

en 2012 il peindra une grande fresque extérieure (35 m de long sur 3 m de haut) à l'ancienne gare de Lanvollon racontant le petit train des Côtes du Nord et le viaduc de Blanchardeau. D'autres projets étaient dans les cartons, malheureusement Gérard nous a quittés en janvier 2013, il a eu le temps cependant de participer à la fresque de la Villa Kernetra en y apposant sa signature dans la céramique autre émergence de l'art des murs, la céramique ou la brique émaillée, médium repris par la Villa Kernetra et sa créatrice qui raconte les mythes, contes et légendes de notre humanité en une grande fresque coloré sur les murs de clôtures. Autre médium « la mosaïque » dont nous avons un bel exemple à l'office du tourisme et à la bibliothèque crée par l'artiste Hélène Tigoulet. Ces artistes font des émules : création des fresques « vie paysanne » d'une peintre anonyme, rue de la gare. Et pour l'avenir des projets sont en cours dans les cartons, et de nouveaux talents vont se découvrir sur nos pierres Lanvollon « ville des fresques », voilà qui pourrait nous donner non seulement un nouvel élan touristique mais du « beau » à voir et revoir journellement.

Météorologie

Fraîcheur bretonne au 1er semestre 2013

1. Météorologie des Côtes d'Armor de mai à juin 2013

Après un automne 2012 pluvieux, l'année 2013 débute dans cette même lignée maussade, pluie fréquente, entrecoupée de plusieurs épisodes de neige dont le plus marquant, celui de la mi-mars sur la Basse-Normandie « la Manche » et le nord Bretagne « Côtes d'Armor ». Les températures sont régulièrement sous les normales et l'ensoleillement en retrait, tout particulièrement sur l'est de la région.

Le printemps 2013 a été le plus froid depuis 1986 avec des températures sous les normales (-2°C pour les maximales).

Le mois de mai a été particulièrement frais en Côtes d'Armor.

L'anomalie de température maximale varie de –2° à –3°C sur l'Est de la région. Des gelées sous abri sont observées jusqu'en fin mai, les 26 et 27 mai.

Ce mois de mai 2013 est le plus frais de ces 10 dernières années et se situe au 10e rang des mois de mai les plus frais depuis 1950. (Sources Météo France de Rennes).

Côtes d'Armor, Finistère et Manche demeurent les départements les plus frais de France en juin 2013. Ce qui a été le plus pénible à subir en mars, avril et mai, ce sont ces vents de Nord-Est continus et froids pendant plusieurs semaines et particulièrement entre le 10 mars et la mi-avril, puis en mai avec des températures de 8 à 10°C le jour et de 0 à 5°C la nuit. Nos voisins du Pays de Galles et d'Irlande ont subi une vague de froid terrible les 15 premiers jours de mai avec des congères de 2 à 3 m.

Un soir de fin mai à 20h à Lanvollon, le thermomètre indiquait 8°C sous abri et confirmé par le thermomètre de Google Earth. Au même moment il faisait 8°C à Londres, 15°C au nord de l'Ecosse, 28°C au nord de la Laponie, 8°C en Sibérie, 8°C en Alaska, 12°C en Islande. Les météorologues ont même parlé d'inversion climatique. Cette anomalie climatique continue encore en juin.

J'ai renouvelé ce relevé météo le 23 juin à 9h30, jour de la brocante. Lanvollon : 12°C, Londres : 15°C, Nord Ecosse : 11-12°C, Laponie – Cap Nord : 19°C, Moscou : 17°C, Sibérie : 3 à 25°C, Alaska : 3 à 21°C.

Cette anomalie météorologique est-elle due au réchauffement climatique ? Sans doute quand on voit la fonte des glaces du pôle Nord qui s'accélère plus vite que prévu (voir le N°52 de 2010 : réchauffement climatique).

Pendant ce temps, nous constatons à Lanvollon, un déficit en ensoleillement, un déficit en précipitations en mai-juin, un déficit en température en mars, avril, mai et juin. Nous avons eu un hiver pourri, un printemps pourri, nous aurons un été … !!!

Ne nous plaignons pas, car notre climat tempéré nous protège des orages violents des régions à fortes chaleurs comme dans le centre en Bourgogne, dans l'est en Alsace. Nous avons aussi un relief modéré qui nous évite des crues trop violentes et meurtrières comme dans les Pyrénées.

Lanvollon sous la neige le mardi 12 mars

2. Les événements météorologiques du 10 au 14 mars 2013 vécus par un Lanvollonnais

Concentrons-nous maintenant sur la mi-mars à Lanvollon et ses alentours. Nous ne pouvons pas dire que janvier et février ont été trop difficiles à vivre à lanvollon, mis à part le coup de froid des 18-19-20 janvier.

Leff en furie à Blanchardeau le lundi 11 mars

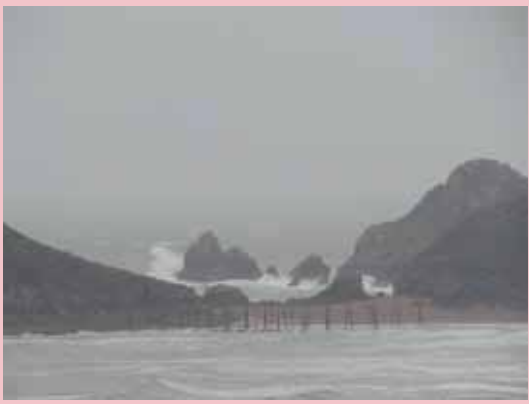

Côte à Plouha le mercredi 13 mars à 15h :
La mer prend des teintes marron-rouge
Gwin Zegal dans la tourmente

Commune de Le Foeil le mercredi 13 mars à 16h :
Congères en formation au lieu dit Le Paimpeu (hauteur entre 2 et 3 m)

En Côtes d'Armor tout a commencé le dimanche 10 mars. La température a commencé à chuter brutalement dans la nuit de dimanche à lundi avec une pluie diluvienne. Le lundi après-midi 11 mars, la pluie s'est transformée en neige avec un vent de nord-est violent (70 à 80 km/h). En 24h, le Leff est devenu un véritable torrent. La vallée de Blanchardeau était inondée. Il a neigé toute la nuit. Le mardi matin Lanvollon était recouvert d'un manteau blanc de 10 cm. A Guingamp la couche atteignait 20 cm.

Afin de mieux comprendre le problème des crues, observons de plus près le bassin versant du Leff. Plusieurs paramètres interviennent sur l'intensité des crues comme la végétation, les cultures, les constructions humaines, l'inclinaison des versants, le dénivelé, la nature des sols, la géologie, l'intensité des pluies et l'enneigement en montagne. Le dénivelé est un paramètre important. Le Leff est entouré de petites collines, mais son dénivelé est loin d'être négligeable. Le dénivelé maximum des versants du Leff est de 164 m entre le sommet de Marchalla (Marc'halla en breton) à 284 m d'altitude et Kerusano, Kermézec à 120 m d'altitude (au niveau du Leff sur la commune de Boqueho). A Lanvollon le dénivelé des versants du Leff est au maximum de 60 m entre Tressignaux et Lanvollon. L'altitude du Leff est de 41 m au pied de Cléhignau et le point le plus haut du versant est à la Corderie avec 103 m.

Quand on voit comment le Leff peut devenir violent entouré de ses petites collines, on comprend mieux pourquoi les rivières en montagne peuvent tout dévaster avec une conjugaison des pluies et de la fonte des neiges (cumul de neige de 8 m dans certains endroits des Pyrénées en 2013). Le dénivelé des versants des rivières dans les Pyrénées peut dépasser 1500 à 2000 m.

Les 11 et 12 mars, mes observations se sont limitées à Lanvollon. Le mercredi après-midi 13 mars, j'ai pu me rendre à Plouha sur les falaises face à Gwin Zegal. La mer était démontée par un vent glacial de 100 km/h de nord-est. La température ressentie avoisinait les –10°C. J'ai vécu une impression d'expédition polaire. Je pouvais à peine tenir debout pour prendre les photos. La neige n'avait pas tenu au sol sur les falaises, mais elle était plaquée et gelée contre les troncs d'arbres des pins. A 200 ou 300 m du littoral on retrouvait la neige sur les champs et toitures des maisons de Plouha. Evidemment la neige tenait encore très bien à Lanvollon. Après cette petite expédition polaire en Armor, je décidai de partir en Argoat vers Quintin sur la D7 équipé de pneus neige. Les grands axes étaient bien dégagés par les chasse-neige, mais les petites routes du sud-ouest Côtes d'Armor étaient trop dangereuses à cause de l'enneigement de 30 à 40 cm et des congères de 2 m par endroits qui les barraient. J'ai vite abandonné l'idée d'aller faire un tour à Lanfains. J'ai préféré m'arrêter au sommet de la côte située entre Cohiniac et Quintin au lieu dit « Le Paimpeu » à la limite du Foeil. On peut dire que c'est un col situé à 242 m d'altitude. J'ai pu me garer sur une route enneigée. Des congères étaient en formation poussées par un blizzard redoutable aussi fort qu'en mer, mais plus froid avec l'altitude. Je n'avais vraiment plus l'impression d'être en Bretagne, mais plutôt en randonnée alpine. J'ai pu photographier et filmer cette congère impressionnante de 3 m de hauteur. La neige de cette congère et d'autres congères du Vieux-Bourg, de Saint-Gilles-Pligeaux et d'autres communes jusqu'à Saint-Nicolas-du-Pélem, a mis un mois à fondre complètement. Le jeudi 14 mars, je me suis rendu sur le Ménez Bré afin de comparer l'enneigement. La couche de neige était comprise entre 20 et 30 cm au sommet. La neige avait été balayée par les vents très forts à cette altitude de 302 m. Là-haut, c'était un paysage magnifique avec des congères de 1 m de hauteur sur tous les talus. J'ai pu par chance photographier un skieur qui pratiquait le kite-surf des neiges. Depuis l'hiver 2010 le Ménez Bré est devenu le rendez-vous des Kite-surfeurs des neiges. En ce qui me concerne, ça m'arrive de faire du ski de fond sur le Ménez Bré.

Après ce tour d'horizon météorologique, on comprend facilement le retard important de la végétation qui désespère de nombreux jardiniers. On parle de 3 à 4 semaines de retard en fonction des espèces et de l'exposition au vent. Les insectes sont très perturbés par ce climat. Les abeillles butineuses s'épuisent vite avec ces vents froids et le manque de soleil.

Cet après-midi du 23 juin, le vent n'a pas épargné la brocante, mais la pluie s'est montrée très discrète. On a évité le pire.

Espérons que les mois de juillet et d'août se montreront plus cléments avec un vrai soleil pour les récoltes et le moral des Lanvollonnaises, Lanvollonnais et de tous les Costarmoricains.

Ménez-Bré le jeudi 14 mars à 12 h :
De longues dents de janvier visibles sur la chapelle Saint-Hervé.
Kite-surfeur sur le sommet du Ménez-Bré

Historique Ecole publique

1903-1950

C'est en 1907, sous le mandat de M. François Duval que la municipalité de Lanvollon projette de construire une école publique de garçons. La maison d'école (Espace B. LOCCA actuel et TRESOR PUBLIC) construite de 1833 à 1835 était en mauvais état, les municipalités successives demandaient en vain sa restauration et son agrandissement. Ce n'est qu'à la rentrée de Pâques 1950 que les enfants de LANVOLLON vont découvrir leur nouvelle école.

A l'époque, le sectarisme de tous bords bat son plein. A Lanvollon, la population et ses représentants sont majoritairement hostiles à l'enseignement public. C'est donc dans ce contexte que la municipalité lance son projet. Du projet à la réalisation ce sera le parcours du combattant, semé d'obstacles, volontaires ou pas, en voici l'historique.

LE CONTEXTE DE L'EPOQUE

Malgré les lois Ferry de 1886 - laïcisation - l'enseignement est entre les mains du pouvoir spirituel.

1890 - Les frères en tant que religieux ne peuvent plus enseigner dans une école communale. Le 5 Septembre 1890 à Lanvollon les frères doivent quitter l'école (Espace B. Locca actuel) et la remettre aux instituteurs laïcs pour le 15 Septembre 1890

1901 - A Lanvollon les religieuses doivent abandonner leur école des filles .Elle sera fermée en Juin 1902.

1903 - En Avril paraît le décret d'application de la loi sur la SECULARISATION, et la fermeture des écoles chrétiennes. Les frères n'ont plus le droit d'enseigner même dans les écoles chrétiennes, sinon comme « sécularisés » - Abandon de la soutane et du nom religieux. A Lanvollon l'école est fermée et les enfants renvoyés dans leurs familles. La majorité de la population déplore cette décision.

LE PROJET DE 1907 DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PUBLIQUE DE GARÇONS.

1907 - La maison d'école est en très mauvais état, les municipalités successives demandent qu'elle soit restaurée ou agrandie. La municipalité - Maire M. François DUVAL décide de la construction d'une nouvelle école. La municipalité et celles qui allaient lui succéder n'étaient pas au bout de leur peine.

1908 - Trois projets sont présentés au conseil, l'un de 39.000 Frs, le deuxième de 52.000 Frs, le troisième de 72.000 Frs, tous les trois sont REJETES, le conseil considérant « qu'il serait dangereux de se lancer dans de si grandes dépenses venant peser lourdement sur le budget de la ville ».

1909 - Projet d'achat d'un terrain - route de Guingamp, angle avec la rue des Promenades actuelle - REJETE au motif que le prix est trop élevé et trop éloigné de la Ville.

1910 - Projet d'achat d'un autre terrain à Kergalen - REJETE au motif qu'il n'y pas de puits et que l'eau de la fontaine la plus proche (St Thuriaff) n'est pas potable. L'on se tourne à nouveau vers une restauration de l'existant, se pose le problème de l'eau que l'on décide de faire venir de l'école des filles ; après analyses cette eau est déclarée non potable. Un autre terrain situé route de Pludual semble convenir et l'accord sur le prix - 8.000 Frs - est conclu avec le vendeur. Un riverain proteste au point de vue hygiénique contre ce projet en raison de sa proximité avec le cimetière. Fort de cette protestation le conseil municipal suspend sa décision d'acheter le terrain pendant deux ans.

1913 - Sur une nouvelle pression de l'académie le terrain étant enfin acheté, le conseil décide de demander à un architecte de lui soumettre dans les meilleurs délais – on devient pressés – les plans et devis de construction d'une maison d'école.

1914 - En Février le conseil demande une modification du plan proposé par l'architecte. En Juin volte-face complet du conseil qui prétend que cette construction n'a aucun caractère d'urgence et que l'école actuelle peut encore suffire. Au mois d'août c'est la déclaration de guerre par l'Allemagne à la France, tous les projets sont reportés.

Entre-temps les écoles privées catholiques sont construites – Sacré Cœur rue Sainte Anne en 1891 – Notre Dame rue des Ecoles en 1902 ; elles sont prospères : chez les garçons 106 élèves en 1892 et 130 en 1914, chez les filles 200 élèves en 1901 et 204 dont 48 internes en 1913.

1919 - A la demande de la préfecture le conseil reprend le dossier de l'école, mais pour décider qu'il est matériellement impossible d'entreprendre une telle construction et que l'école actuelle est bien suffisante.

1921 - La préfecture réitère sa demande, le bâtiment d'école est dans un tel état de vétusté et les enfants dans l'insécurité que quelques travaux seront réalisés.

1928 - Le terrain prévu pour la construction de l'école (route de Pludual) est mis en vente, le conseil estimant que ce terrain est mal situé pour une construction scolaire.
1932 - Etude d'un nouveau projet. REJETE en 1933.
1935 - Quelques travaux urgents sont à nouveau effectués au bâtiment d'école.
1936 - Nouveaux plans et devis demandés à un architecte.
1938 - Le conseil adopte le projet présenté par l'architecte M. Louis ORIOU et le devis pour la somme de 634.344 Frs.
1939 - La subvention accordée pour ce projet est de 37%. Le conseil décide qu'il n'engagera les travaux que si la subvention est portée à 50%. La guerre éclate en Septembre et le projet une nouvelle fois renvoyé à plus tard.
1944 - Le 14 Septembre, M. le Maire Maurice CAILLET et son conseil municipal issu de la résistance décident d'acquérir le terrain dit « Parc Crenn » contigu à l'école des filles d'une contenance de 33 ares 40 pour le prix de 20.000 Frs.
1945 - A la suite des élections du 29 Avril et du 13 Mai 1945, pour la première fois, une majorité de gauche emporte les élections municipales. Le 17 Mai, M. Yves JOUAN est élu maire et M. Joseph BOULLIOU 1er Adjoint ; le dossier va rapidement évoluer. Le 17 Août 1945 M. le Maire demande et obtient à l'unanimité de son conseil son accord pour acquérir le terrain dit « Parc Crenn » en vue d'y construire un groupe scolaire pour garçons et filles ; il demande l'autorisation de démolir l'école des filles qui se trouve sur ce terrain. Sollicite l'autorisation de faire un emprunt de 100.000 Frs pour financer les travaux, cette école sera démolie en Juillet 1946. L'architecte M. DRUMINY est chargé de revoir le plan présenté en 1938 et de proposer un nouveau devis. Le 20 octobre le Directeur de l'école demande de créer une cantine scolaire, sa demande est acceptée par le conseil.
1946 - Le 3 Mai les modifications au plan de 1938 et le nouveau devis présentés par M. DRUMINY, chargé des travaux, sont adoptés par le conseil. 11 Juillet, présentation du rapport de M. l'architecte départemental, désigné par M. le Préfet et chargé d'examiner l'état des bâtiments où sont situés les services de la mairie et les classes de l'école publique ; il en résulte que ces bâtiments présentent un danger réel pour leurs occupants. Il rappelle que le 2 Mars 1934 il avait dressé un état des lieux des dits bâtiments et signalé leur état de vétusté; qu'en Février 1935 ayant constaté qu'aucuns travaux n'avaient été entrepris ceux-ci devenaient inhabitables. M. le Maire donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Préfet demandant de prendre d'urgence toutes mesures utiles pour remédier à cette situation, la responsabilité de la commune étant engagée en cas d'accident.
Le conseil demande à M. le Maire d'ordonner immédiatement la fermeture des classes des écoles publiques et d'informer la population que si le conseil municipal en exercice en 1934 et début 1935 avait suivi les conseils de l'architecte départemental la commune de Lanvollon aurait bénéficié de subventions de 80 à 90 % et l'on n'en serait pas là aujourdhui. La décision de fermer les locaux est prise le 11 Juillet 1946.
Le 16 Août 1946, suite à la décision du 11 Juillet, il est nécessaire de trouver des nouveaux locaux pour la rentrée scolaire. M. le Maire accompagné d'un conseiller (M. Jacques LE JAN) font part au curé doyen des problèmes et lui demandent, en attendant l'ouverture du groupe scolaire, de recevoir les enfants à la salle St Yves située rue Fardel. Le curé accepte sous réserve de l'agrément de Monseigneur l'Evèque. Malgré l'intervention du Préfet, par lettre du 9 Août, le curé prévient M. le Maire qu'il ne voulait plus louer l'établissement. Le conseil décide aussitôt de demander au préfet d'ordonner l'ordre de réquisition de la salle St Yves.
Le 13 Septembre 1946, à la réunion du conseil municipal, M. le Maire rend compte à l'assemblée des difficultés qu'il rencontre pour accueillir les enfants à la rentrée scolaire. Devant l'intransigeance du propriétaire de la salle St Yves déclinant et refusant tout geste d'union et n'acceptant pas de se conformer à un ordre de réquisition de M. le Préfet, M. le Maire et six élus signent leur démission du conseil municipal.
Le 28 Septembre 1946, M. le Préfet Avril rencontre M. le Maire et M. le curé doyen en vue d'arriver à un terrain d'entente. L'ordre de réquisition n'ayant pu être exécuté ce dernier est levé. M. Le Préfet propose alors plusieurs solutions à Mr le Maire dont l'aménagement de la salle Bellec.
Le 29 Septembre 1946 le conseil vote la réquisition de la salle dancing BELLEC située rue du Trégor et après des travaux d'aménagements (cour-préau-toilettes-eau) les enfants s'y rendront à la rentrée scolaire.
1947 - En mars achat d'un baraquement et installation au terrain des sports pour servir de locaux à l'école.
Après les modifications apportées au plan initial, les travaux sont confiés à l'entreprise LEROY-LE BOULZEC de Lanvollon et ils débutent le 28 Septembre.
1947 - Elections municipales des 19 et 26 Octobre. La majorité sortante est battue. M. Alfred NANSOT est élu maire le 31 octobre.
1950 - En Avril, M. Henri BOURRET, député et conseiller municipal de Lanvollon, intervient auprès des ministères concernés pour que la subvention de 37 % accordée en 1939 soit réexaminée, quelques mois plus tard il obtiendra du ministre de l'éducation nationale une subvention de 85 %.
Avril 1950 - Ouf !!! Enfin, après 43 ans de tribulations, à la rentrée des vacances de Pâques les enfants vont pouvoir être scolarisés dignement dans une école publique moderne et confortable sous la responsabilité du directeur d'école M. LECOUBLET. Le groupe scolaire sera inauguré le Ier Octobre
Pendant plus de cinquante ans notre ville sera victime du sectarisme scolaire. Les adeptes de l'enseignement religieux trouvent un écho très favorable auprès des municipalités successives. La vétusté des écoles publiques, le manque de confort des logements, le milieu hostile, la mentalité des habitants n'attirent guère les enseignants et très peu sont candidats pour une affectation à Lanvollon. On pouvait penser qu'après le conflit de 1939/1945 les mentalités allaient évoluer, que non, le sectarisme allait réapparaître en 1946 comme on a pu s'en apercevoir.
Quelle était la situation des Ecoles publiques à la sortie de la guerre 1939/1945 ?
L'école des filles : Construite en 1857, elle était située à l'emplacement du groupe scolaire actuel mais plus près de la route. Occupée par les Allemands en 1943 et début 1944, elle est complètement inhabitable après leur départ, les filles seront scolarisées avec les garçons (ancienne mairie et trésorerie). Elle sera détruite en Juillet 1946.
L'école des garçons : Construite en 1833 et 1835, elle se trouvait dans les bâtiments de l'ancienne mairie (Espace B. Locca et trésorerie actuelle). Il semblerait qu'elle n'ait pas été occupée par les Allemands ; d'après les anciens qui ont vécu cette période le préau servait d'écurie pour leurs chevaux. L'immeuble est dans un tel état de vétusté et présente un danger pour les occupants que le 11 Juillet 1946, M. le Maire Yves JOUAN et le conseil municipal décident la fermeture de l'école.

Une nouvelle période s'ouvre après 1950, elle sera plus calme.

1950 à nos jours dans le prochain bulletin

Patrimoine

Patrimoine de la ville de LANVOLLON

OBJETS NON CLASSES ET NON PROTEGES

EGLISE

- Autels latéraux de l'église
- Côté évangile : autel du début du 17e siècle. Ancien maître-autel de l'église de Saint Agathon.
- Côté épitre : autel du 17e siècle, copie du précédent mais en moins beau.
- Bénitier en granit au fond de l'église du 15e ou 16e siècle.
- Statues de Saint Thuriaf et Saint Samson du 17e et du 18e siècle
- Vitrail du Maître verrier H. Bessac, il évoque la dernière communion de St Samson, évêque de Dol.
- Vitrail du 19e siècle, représente le saint irlandais Vollon, à qui l'on attribue l'origine de Lanvollon.

CALVAIRES ET CROIX DIVERS

- Rue Ste Anne : Calvaire en granit, possède les caractéristiques d'une croix du 15e siècle. Transféré du cimetière à son emplacement actuel en Mars 1957.
- Rue de Kérhouel : Croix en bois, restaurée en 2011.
- Cimetière : côté Ouest un vieux calvaire en granit en mauvais état.
- Au centre : Une magnifique croix en granit de I889.
- Au centre : Un gisant en granit de Kersanton représentant l'Abbé Mathurin EON, décédé en 1869. Ce monument fut offert par les paroissiens. Il fut rapporté à l'époque, que cet abbé mourût de chagrin, « la municipalité ayant eu l'idée d'organiser des jeux et des danses à l'occasion de la fête de la St Jean, afin de montrer sa désapprobation, il faisait sonner le glas durant toutes les festivités et ceci tous les ans jusqu'à sa mort ».

DIVERSES PIECES EN GRANIT

Auges en granit : Il y en a 37 sur les rues, places et parcs, elles servaient autrefois pour donner à manger ou à boire aux animaux de la ferme. Elles servent de décor floral durant la saison estivale.

Porches en granit : Un rue de la Gare, à l'entrée du parc public de Cagalen.

Un sur la place du 11 Novembre 1918, précédemment à l'entrée du stade André Poullouin.

Un à double arche, d'origine et date inconnues, dans le parc Georges Brassens.

Moulins à pommes : Ces pièces en granit servaient à écraser les pommes pour la fabrication du cidre, la roue étant déplacée par un cheval. La commune en possède deux.

Un au square Georges Brassens, garni de fleurs et plan d'eau avec poissons rouges

Un sur la place des Combattants en Afrique du Nord.

Parc Georges Brassens : Vasque en granit d'une seule pièce, d'un poids de 18 tonnes, un diamètre de 3,80 m et une hauteur de 1,40 m. Date du Moyen Age et servait d'abreuvoir et de sélection pour les chevaux. Précédemment sur la commune de Louargat, elle est propriété de la ville depuis Décembre 1987. Symbole de la ville de Lanvollon.

MONUMENTS ET STELES DU SOUVENIR

Place du Général de Gaulle : Monument aux morts 1914-1918. Monument en granit de Kersanton à l'effigie de Jeanne d'Arc, œuvre de M. Elie Le Goff de St-Brieuc, avec la dédicace « Pro Déo-Pro Patria ». Inauguré en 1922, il a été déplacer deux fois : En Juin 1948 de la place du Martray à la rue Guével et de la rue Guével à son emplacement actuel en 2010. Quarante-neuf noms d'enfants de Lanvollon « Morts pour la France » y sont gravés.

Place du Général de Gaulle : Monument aux morts 1939-1945. Monument en granit de Kersanton œuvre du Maître Lemanceau et du sculpteur M. Sautélis de Landerneau. Inauguré en Juillet 1947. Sur une face sont gravés les noms de treize enfants de Lanvollon « Morts pour la France » au cours de la guerre 1939-1945 et des différents conflits. Sur l'autre face sont gravés les noms de six enfants de Lanvollon « Morts en déportation ».

Rue du Trégor : Stèle en hommage à Charles Le Guillou, tué au combat le 7 Août 1944 lors de la libération de Lanvollon

Parc Georges Brassens : Stèle et chêne à la mémoire du Président de la République François Mitterrand (1916-1996)

BATIMENTS PUBLICS ET PRIVES-MOBILIERS

MAIRIE : Ancienne maison bourgeoise en granit rose de Plouézec datant du début du 20e siècle, à l'origine appelée « Manoir de Kervaudry ». Propriété de la ville de Lanvollon depuis 1981. Le salon d'honneur du rez-de-chaussée est décoré de magnifiques toiles du début du 20e siècle et d'un tableau du peintre morbihannais G. Deimat (2010) représentant des scènes de la vie lanvollonnaise.

ESPACE BERNARD LOCCA : Bâtiment construit en 1835 pour servir de Mairie et d'école. Transfert des services municipaux de ce bâtiment à la mairie actuelle en 1981. Au rez-de-chaussée une quarantaine de mètres de fresques murales réalisées en 1953 par le peintre briochin Bernard Locca (1926-1997) représentant différentes scènes de la vie en Bretagne au début du 20e siècle. Ces fresques ont fait l'objet de travaux de restauration en 2001, et ont été mises sous protection en verre.

SALLE ARMOR-ARGOAT : Ancien bâtiment commercial, acheté par la ville à la société Coopagri en 2000. Restauration et fresques murales représentant les paysages de l'Armor et de l'Argoat réalisées par le peintre mobihannais G. Deimat en 2008.

MAISON DES PILIERS : Bâtiment privé. Ancien hôtel Kératry daté de 1559. Travaux de « restitution » réalisés en 2010 par un artisan local propriétaire des lieux.

ANCIENS HOTELS DE LA PLACE DU MARTRAY : Bâtiments privés. Hôtels particuliers bâtis par les négociants lanvollonnais, reflets d'une prospérité marchande locale dans le négoce du fil et des grains depuis le 16e siècle.

EGLISE ST SAMSON : Les parties les plus anciennes datent du 14e siècle (voir historique église).

ORATOIRE DE LA RUE ST YVES : Restes de l'ancienne chapelle St Yves déconstruite en 1955, quelques éléments sont réutilisés dans la façade (porche-clocher et cloche)

SITE DE L'ANCIENNE GARE : Propriété de la ville depuis 2011. On y recense : Le bâtiment de l'ancienne gare ferroviaire du petit train des côtes du Nord. Le château d'eau avec sa cuve en granit. Le baraquement pour réfugiés de 1943 restauré.

PARCS ET JARDINS

MAIRIE : Parc Georges Brassens d'une surface d'environ 1,5 ha. Arbres remarquables, auges, vasque, arches en granit, stèle F. Mitterrand, jeux pour enfants.

Jardin des naissances : Plantation d'arbres remarquables pour les enfants nés à Lanvollon en 1996-1997-1998-1999.

RUE DE LA GARE : Jardin public de Cagalen.

Cérémonies

8 MAI

Claude TOUZÉ, durant 14 années, a participé à l'organisation des cérémonies sur Lanvollon...

18 JUIN

... Richard COATANROCH lui succède.

L'Assemblée Générale des Médaillés Militaires.

La réglementation de l'affichage publicitaire

Il est tout naturel pour un organisateur, qu'il soit privé, mais souvent une association, de faire de la publicité pour annoncer les événements qu'ils organisent. Mais, en complément des spots publicitaires sur les radios locales, les annonces dans la presse ou sur les sites internet spécialisés, les panneaux de toutes tailles fleurissent sur les bords de routes, en particulier aux abords des giratoires, endroit stratégique pour attirer l'attention de l'automobiliste ! Apposer des affiches de type vide-grenier, fest-noz, loto, brocante, braderie, etc., sur la voie publique, sans autorisation, constitue une pratique illégale nommée affichage sauvage au sens du Code de l'environnement.

Afin de lutter contre la pollution visuelle, d'améliorer la propreté urbaine, et la sécurité routière, la réglementation de l'affichage publicitaire a été renforcée pour permettre la liberté de l'affichage tout en assurant la protection du cadre de vie et des paysages. Cette législation est applicable depuis le 1er juillet 2012.

Annoncer un évévement ponctuel se fait par « préenseignes », soit en agglomération ou hors agglomération.

En agglomération

Les dispositifs de petit format sont admis dans les devantures commerciales sous réserve que la surface unitaire de l'affiche soit inférieure à 1 m².

Les bâches (banderoles) ne doivent pas excéder 4 m² et doivent en agglomération être apposées sur des murs aveugles (murs pleins et non sur clôtures grillagées par exemple) avec l'accord du propriétaire et sous réserve que le mur ne dépende pas d'un site protégé. Se renseigner à la mairie si nécessaire.

Hors agglomération (sur le territoire de la commune)

Pour l'annonce d'une manifestation exceptionnelle à caractère culturel ou touristique de moins de 3 mois, une pré-enseigne temporaire peut être installée à distance de la manifestation au plus tôt 3 semaines avant la manifestation et doit être retirée une semaine après la fin ; elles doivent être en retrait de 5 mètres minimum du bord de la chaussée circulée (pour les différents usagers et véhicules, deux-roues ou piétons), placées à moins de 5 km de l'entrée d'agglomération ou du lieu où l'activité est exercée, limitée en nombre à 4 par activité ; leurs dimensions ne peuvent excéder 1 m de hauteur et 1,50 m de largeur.

Vous pouvez contacter la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM) des Côtes d'Armor (SEEF/FFF) - 1 rue du Parc - CS 52256 22022 Saint-Brieuc Cedex Tél. 02 96 62 47 89.

Inauguration de l'espace Marcellin et Marie LE MÉZEC

Le vendredi 8 mars, eut lieu l'inauguration de « l'espace Marcellin et Marie Le Mézec » au local du Comité d'Animation de Lanvollon situé rue Traversière.
Tous deux nous ont quittés l'un après l'autre. Marie en mai et Marcellin en août 2012.
Bruno Le Poulard, Président de l'association, et François Morvan, Maire, ont retracé leur vie de commerçants lanvollonnais et leur ont rendu hommage pour leurs trente années de bénévolat au cours d'une cérémonie émouvante en présence de leurs deux filles, Sylviane et Béatrice, de Bryann et Maud, deux de leurs petits-enfants ainsi que de celle de nombreux bénévoles.

Départ à la retraite Mme INGOUF

Martine INGOUF, institutrice à l'école publique, a fait valoir ses droits à la retraite. Arrivée en 1991 à l'école publique de Lanvollon, elle enseignait aux plus petits (TPS et PS) depuis 2000 épaulée par Jeannick LE MAGOARIEC.

Hélène APRUZZESE a cessé son activité de correspondante du Télégramme en ce début d'année

Manipulatrice radio de profession, Hélène quitte Paris avec son époux Benoît en 1984 pour vivre sa retraite à Lanvollon, plus près de sa famille.
Benoît devient alors correspondante du « Télégramme » et Hélène, qui l'accompagne sur des reportages, y prend également goût. C'est à la disparition de son époux que, ne souhaitant pas rester inactive, elle reprend le flambeau et devient elle-même correspondante.

En 19 ans de reportages, on ne compte pas les événements qu'elle a couverts ni les évolutions avec lesquelles elle a dû composer comme l'informatique ou encore la photographie numérique.
A 86 ans, elle a définitivement pris sa retraite à la résidence An Héol. Définitivement ? Pas tout à fait, Hélène écrit désormais pour le journal de la résidence…

Marcel LE GOUX part en retraite

Vendredi 19 juillet à la Salle Armor Argoat, Marcel LE GOUX, Maître d'œuvre en bâtiment, à l'angle des rues du Commerce et des Fontaines avait organisé une sympathique réception réunissant des artisans et amis, à l'occasion de sa prochaine cessation d'activité et la reprise de son bureau d'étude en architecture par Fabrice THOMAS de Brest avec Guillaume COUËDE qui sera en poste à Lanvollon. Le bureau d'étude porte le nom de BE2TF.

BE2TF
Bureau d'Etude Technique
Guillaume COUEDE
06 79 41 92 05
guillaume.couede@be2tf.fr
Conception et réalisation de bâtiments
Site internet : www.maitre-oeuvre-be2tf.fr
1 place de Strasbourg 29200 BREST
Tél. : 02 98 89 41 86 - Fax : 02 98 89 41 87

Chèque sport 2013/2014 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes Bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis maintenant six ans un Chèque sport d'un montant de 15 €, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2012/2013, plus de 25 000 jeunes ont bénéficié du Chèque sport et ont ainsi réduit de 15 € le coût de l'adhésion dans leur club.
Cette année, à compter du 1er juin, les jeunes nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 pourront à nouveau retirer leur chèque sur bretagne.fr/jeunes et le faire valoir auprès des 2 500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.
Toutes les infos sur www.bretagne.fr/jeunes

Noces de Diamant : M. et Mme RICARD

Monsieur et Madame Joseph et Louise RICARD de la rue du Bois du Chat ont fêté leurs noces de diamant le Jeudi 9 mai 2013.
Louise est née le 22 février 1930 au village de Kerhars à St-Gilles-les-Bois. Elle fait sa scolarité à St-Gilles, à Lanvollon et à Pontrieux. Elle travaille à la ferme familiale jusqu'à son mariage avec Joseph.
Joseph est né tout à côté au village Kerverret à St-Clet, dans une ferme également. Ses parents étaient originaires de la Somme et de la Haute-Marne qu'ils avaient quitté pendant la guerre 14-18. Il fait ses études à St-Clet et fera un court service militaire dans l'armée blindée à Saumur de 6 mois du fait qu'il était d'une famille nombreuse. De cette période il garde un bon souvenir, surtout les caves à vin, une découverte…
Ils se rencontrent lors du mariage d'une cousine de Louise à St-Clet, le 1er avril 1948, c'est le coup de foudre. Le mariage civil aura lieu cinq ans plus tard, le 21 avril 1953 à St-Gilles-les-Bois, la bénédiction nuptiale le lendemain, avec repas à la ferme des parents de Louise à Mengleuziou, deux jours de festivités.
Ils s'installent également à St-Gilles, au bourg, où durant 47 ans ils tiendront une ferme et un élevage avicole. De cette union naîtront 3 enfants : Marie-Hélène en 1954, Daniel en 1957, Odile en 1960, qui leur ont donné

4 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants.
En 1982, en prévision de leur retraite, ils construisent à Lanvollon, rue du Bois du Chat, une maison où ils sont venus à leur retraite en 1990.
Nous leur souhaitons de vivre encore longtemps heureux et avec le même dynamisme dans notre paisible cité.

Noces d'Or : M. et Mme WEYTENS

Claude qui a pour nom de jeune fille DODRET naît à Argenteuil-sur-Oise le 15 novembre 1940 et fait des études en puériculture et laboratoire à Creil, domaine d'activité qu'elle exercera durant 40 ans comme technicienne en laboratoire privé mais aussi au laboratoire départemental de Beauvais.
Michel est né à Villiers-le-Sec, petit village du Val-d'Oise, le 5 septembre 1939 ; il est scolarisé dans cette commune, fait un apprentissage de menuisier, carrière qu'il choisit. Il gravit tous les échelons pour devenir Directeur technique. Il fera un long service militaire, 28 mois, principalement à Constantine en Algérie. C'est à cette époque, qu'il fait la connaissance de Claude qui se concrétise dans un bal à Creil. Le mariage a lieu à Bury dans l'Oise le 8 décembre 1962. De leur union naîtront 2 enfants : Laurent en 1963 et Fabien en 1967. Aujourd'hui leur famille s'est agrandie de 2 petits-enfants.
En 1996, ils achètent une maison au 8, rue Ste-Anne au cœur de notre commune et à leur retraite, en 1998, ils sont venus y habiter définitivement.
Depuis, Claude et Michel se sont bien impliqués dans la vie locale et participent à de nombreuses activités.
Nous leur souhaitons de nombreuses années de bonheur dans notre ville.

Pesticides, respectons les distances!

Par arrêtés préfectoraux du 1er février 2008 pour les Côtes d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, du 7 février 2009 pour la Loire-Atlantique et du 13 mars 2009 pour la Mayenne

Il est interdit d'utiliser tout pesticide : désherbant, insecticide, fongicide...

À MOINS DE 5 MÈTRES des cours d'eau* IGN figurant en points, traits pleins ou discontinus sur les cartes IGN au 1/25000

À MOINS DE 1MÈTRE de la berge des fossés même à sec et des cours d'eau HORS IGN ne figurant pas sur les cartes au 1/25000**

SUR les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout (À MOINS DE 1 MÈTRE en Mayenne)

Certains pesticides ont des dispositions plus contraignantes rappelées sur l'emballage

* cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents

** fossés, cours d'eau, collecteurs d'eau pluviales, points d'eau, puits et forages

Eau & Rivières de Bretagne

www.eau-et-rivieres.asso.fr

Pour faire sans chimie et entretenir autrement

La première question à se poser est : **« Faut-il vraiment désherber? Ne peut-on pas tolérer la végétation en place? »**

Conseils généraux :
Un entretien régulier peu contraignant économise des interventions plus lourdes,
Contrôler la végétation indésirable afin de l'empêcher de venir en fleur ou de monter en graine et ainsi d'éviter son expansion

Pour les zones enherbées :
Entretien courant :
Tondre ou passer la débroussailleuse régulièrement,
Aménagements :
Réensemencez au besoin à l'aide d'un mélange de graminées,
Implanter des plantes couvre-sols, ne pas oublier de pailler les plantations réalisées (paille, feuilles mortes, broyat de branches, feutre biodégradable,...)

Pour les surfaces dures :
Un balayage régulier (balai de cantonnier) permet souvent de limiter l'implantation des herbes indésirables,
Passé une fois dans la saison, le nettoyeur haute pression élimine mousses, lichens et jeunes plantules.
Quand les indésirables sont implantées, binette, sarcloir et différents outils à main permettent de s'en débarrasser.

Pour les surfaces gravillonnées (les plus difficiles à entretenir !) :
Entretien courant :
Ratissage, binage, sarclage...
Aménagements :
Limiter leur surface (enherbement, dallage, pas japonais...)
Les refaire en mettant en place un feutre géotextile avant l'implantation des graviers

Plus d'infos : http://www.jardineraunaturel.org/

Eau & Rivières de Bretagne

Ma ruche : je la déclare !

La localisation des ruches est un outil indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle permet cette localisation. Le législateur ne s'y trompe d'ailleurs pas, rendant depuis 2010 la déclaration des ruchers obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1re ruche.

Comment déclarer ses ruches ?

Chaque apiculteur doit la faire une seule fois entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année, directement (dès la deuxième déclaration) par Internet sur le site http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure ou auprès du GDS par une déclaration « papier ». Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*01 (disponible sur le site internet http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml ou sur demande à votre GDS départemental.)
Il est conseillé de la faire à l'automne, après la mise en hivernage : cela permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cependant, il ne faut pas attendre le dernier moment; la déclaration risquerait de ne pas être prise en compte pour l'année en cours.

Un geste citoyen et responsable

Vous avez des abeilles ? Alors déclarez vos ruches. Faites-le tout de suite, sans attendre, sans remettre à demain. De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez concrètement à la lutte contre les maladies (loque américaine….) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles.

Mairie - 14 Place du Général de Gaulle
Tél. 02 96 70 00 28
Horaires d'ouverture au public

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	de 14 h à 17 h
Mardi	de 9 h à 12 h	de 14 h à 17 h
Mercredi	de 9 h à 12 h	de 14 h à 17 h
Jeudi	de 9 h à 12 h	Fermée
Vendredi	de 9 h à 12 h	de 14 h à 17 h
Samedi	de 9 h à 12 h	Fermée

M. le Maire, le vendredi et le samedi de 9 h 30 à 12 h sur rendez-vous

Monsieur Jean-Louis CONAN, 1er Adjoint
Chargé des travaux, le vendredi de 11 h à 12 h.

Madame Jocelyne LALLES, 2e Adjoint
Chargée des Affaires Sociales et de la Vie Scolaire, le mercredi de 15 h à 16 h.

Monsieur Bruno LE POULARD, 3e Adjoint
Chargé de la sécurité et de la communication, le jeudi de 11 h à 12 h.

Monsieur Jean-François TURBAN, Conseiller municipal délégué
Chargé des finances et de la vie sportive, le samedi de 11 h à 12 h.

Monsieur Georges BOUDET, Conseiller municipal délégué
Chargé de la vie associative et du patrimoine bâti, le mardi de 10 h à 12 h.

Permanences en mairie

Conciliateur de justice
Monsieur ALLAUX Jean-Paul reçoit sur rendez-vous uniquement les 3es lundis de chaque mois

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Le 1er mercredi de chaque mois, un conseiller se déplacera uniquement sur rendez-vous. Il faut appeler impérativement avant au 36.46 pour la prise de rendez-vous

Office du Tourisme - Place du Marché au Blé
Mardi jeudi vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h
Mercredi 9 h à 12 h - Samedi 9 h à 12 h

Bibliothèque - Place du Marché au Blé
Horaires d'ouverture
Lundi de 11 h à 12 h - Mercredi de 16 h à 18 h
Vendredi et samedi de 10 h à 12 h

Permanences à la Maison du développement et des services publics de Lanvollon au Moulin de Blanchardeau

Assistantes sociales de la circonscription de la solidarité départementale de Guingamp
Madame JOUBIN
Madame Florence LELANNO
Tous les rendez-vous sont à prendre à GUINGAMP au Centre Médico Social au 02.96.40.10.30.

Mission Locale
Le 3e jeudi du mois
Madame Isabelle BOUCAUD sur rendez-vous
Tél : 02.96.40.17.30.

Parents Assistantes maternelles
Contact Carine GELARD au 02.96.65.32.61
Espaces Jeux - Le lundi et le jeudi à la maison de la petite enfance

CIDF (Droits des Femmes)
02.96.78.47.82 sur rendez-vous
4e mardi de chaque mois de 14 h à 17 h

Comité Local pour le logement
Sur Rendez-vous : 02.96.21.21.54.

POUR VOTRE INFORMATION
PERMANENCES EXTERIEURES

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole des Côtes d'Armor)
Centre de proximité Assistantes Sociales
02.96.40.10.41

C.I.C.A.S (Centre d'Information et de Coordination d'Action Sociale Retraite complémentaire)
2 A rue Saint-Vincent de Paul - 22000 Saint-Brieuc
Tél : 0 820 200 075
Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Uniquement sur rendez-vous
Permanence au Centre Médico-Social de Plouha le 1er vendredi du mois, de 10h à 11h30
Tél : 02.96.20.21.32

Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne (C.R.A.M.B) Retraite
Place du Champ au Roy – 22200 Guingamp
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – Uniquement sur rendez-vous au 02.96.44.33.01
Urgences : 0820 209 206.

Gendarmerie de LANVOLLON
Mardi après-midi 14h00 à 18h00 • Mercredi après-midi 14h00 à 18h00
Vendredi matin 8h00 à 12h00
Tél : 02.96.70.00.18

Gendarmerie d'ÉTABLES SUR MER
Lundi au samedi 8h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00
Dimanche et jours fériés 9h00 à 12h00 / 15h00 à 18h00
Tél : 02.96.70.61.24

Gendarmerie de PLOUHA
Lundi après-midi 14h00 à 18h00 • Mercredi matin 8h00 à 12h00
Jeudi après-midi 14h00 à 18h00
Tél : 02.96.20.27.17

Bruits de voisinage

Un arrêté de la Préfecture du 27 février 1990 réglemente les bruits occasionnés par les particuliers qui effectuent des travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuse, perceuse, tronçonneuse, etc.). Ils ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30
- les samedis de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00
- les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00.

Etat civil
Février Mars Avril Mai Juin

Naissances 2013
TAISSET Lina, 12 rue Saint-Hubert, le 6 février
TICOS Simon Daniel Henri, 5 Gwez Bihan, le 1er mars
LE NORMAND Hugo et Nathan, 1 Park Ar Boderien, le 8 avril
MEHU LE POURVEER Mélya, 11 bis rue Sainte-Anne, le 10 avril
GANNAT KEROMEN Matthieu André Jean-Michel, 7 lotissement Pen Lan, le 12 mai
BLOUIN Axel Maurice, 2 Impasse Pierre Coiquaud, le 22 mai
LE GALLIC TUAL Joy, 7 lotissement Pen Lan, le 3 juin
NIVET Sacha Jean-Claude, 10 rue de Kérouel, le 23 juin
FLEURY Manon Emma Bertylle, 1 impasse la Boissière, le 26 juin

Mariages
José Didier Salvatore ESPOSITO et Aurélia Mélisande DERISCHEBOURG, 23 rue des Promenades, le 23 mars
Anthony Philippe LE POULICHET et Fanny Anne Sophie LE MORVAN, 4 rue de Liors Vraz, le 6 juillet
Jean-François Roger LE COTTON et Valérie OLLIVIER, 1 rue Jean Gonidec, le 13 juillet

Décès
CELLIER Louis Marius, 103 ans, époux de Germaine Marie LEMASLE, 16 rue Saint-Yves le 28 février
MACÉ Pierre Yves Marie, 90 ans, veuf de Germaine Louise HÉLARY, 16 rue Saint-Yves le 28 février
GOARIN Yvon Michel René, 68 ans, époux de Marie-Claire LE HOUÉROU, 10 impasse Charles Guillou, le 6 mars
ORHAN Odette Anne Virginie Marie, 91 ans, veuve de Léon Jean Yves EOUZAN, 16 rue Saint-Yves, le 11 mars
NICOLAS Léontine Jeanne Andrée, 91 ans, 16 rue Saint-Yves, le 2 avril
THOMAS Joseph Pierre Marie, 89 ans, époux de Thérèse Anne LE FLOCH, 32 rue Saint-Yves, le 1er avril
CADEC Roger Mathurin, 84 ans, époux de Yvette Marie Thérèse JONCOUR, 20 rue Georges Le Bonniec, le 2 avril
MORICE Marie-Pierre, 55 ans, 4 place du Marché au Blé, le 24 avril
JONCOUR Jean François Joseph Marie, 75 ans, époux de Marie LE ROY 5 rue Saint-Vincent, le 29 avril
CHAINE Henriette Suzanne Juliette, 91 ans, veuve de Edouard Louis Armand JORET, 16 rue Saint-Yves, le 1er mai
PATUREL Marie Thérèse, 84 ans, épouse de Maurice LE MÉRER, 16 rue Saint-Yves, le 5 mai
LE CHEVANTON Madeleine Jeanne Marie Françoise, 71 ans, 28 place du Marché au Blé, le 16 mai
LAMOUREC Anne Marie Léone Marguerite, 73 ans, épouse de Pierre Marie Ange GAUTIER, 17 rue Saint-Yves, le 8 juin
LE MERER Maurice, 83 ans, veuf de Marie Thérèse PATUREL, 16 rue Saint-Yves, le 16 juin

Anthony LE POULICHET et Fanny LE MORVAN, 4 rue de Liors Vraz, le 6 juillet

Baptême de Lily-Rose PERENNES, 1 rue des Fontaines, le 27 avril

José ESPOSITO et Aurélia DERISCHEBOURG, 23 rue des Promenades, le 23 mars

Baptême de Elouan LELONGT-PIRIOU, Kerhouel, le 21 juillet

Jean-François LE COTTON et Valérie OLLIVIER, 1 rue Jean Gonidec, le 13 juillet

Nécrologie

Maurice LE MERER

Il était le second d'une fratrie de 5 enfants
Deux frères Yves son aîné et Paul
Deux sœurs Renée et Jeannette
Il est né le 16 mai 1930 à Bourbriac
Son père ouvrier boulanger quitte Bourbriac en juillet 1930 alors qu'il n'avait que 2 mois pour habiter à Lanvollon rue du Colombier tout proche de la boulangerie GOURIOU où son père a été recruté là où était Delisle.
Il sera scolarisé à l'école publique de Lanvollon, puis il ira terminer ses études jusqu'à l'âge de 15 ans à l'école des frères.
Ensuite il entre dans la vie active chez Henri TREBOUTA épicier demi-gros, ici tout à côté à Lanvollon, durant deux ans.
Sur les conseils de sa mère, il s'engage dans la marine à 17 ans avec son frère Yves, avec l'appui de Monsieur CUMUNEL capitaine de vaisseau.
De 1947 à 1948 : il fait ses classes à Pont-Réan près de Rennes. Puis il quitte Lanvollon pour Toulon pour être matelot avant de devenir plus tard officier marinier.
Il débute sur une corvette ''Le Malin'' et il se forme sur le tas comme l'on dit ; sur ce bateau le commandant l'engage comme maître d'hôtel.
De 1948 à 1957 il navigue sur plusieurs bateaux, en particulier en Indochine à bord du croiseur ''La Gloire'' en 1952-1953
Le 22 juillet 1953 : il se marie avec Marie Thérèse PATUREL ; de cette union naîtront 2 filles Maryse en 1954 et Janick en 1963
De 1957 à 1959 : il est en poste à Djibouti en tant que Maître d'hôtel du commandant
Entre 1959 et 1969 : il participe à 5 campagnes de la Jeanne d'Arc : trois sur le croiseur école ''la vieille Jeanne'', deux sur le croiseur porte-hélicoptère "la nouvelle Jeanne".
5 campagnes, cela veut dire cinq tours du monde, que de souvenirs a-t-il eus à raconter sur les escales. L'arrivée de ce bateau dans un port était un événement exceptionnel.
En 1969 son savoir-faire est reconnu et il est sollicité à l'hôtel Matignon comme Maître d'hôtel du Premier Ministre, il crée le service intendance de l'hôtel Matignon qui n'existait pas, à l'initiative de Jacques CHABAN DELMAS.
Il avait pour mission le fonctionnement de l'hôtel Matignon, En tant qu'intendant il assure le bon déroulement des réunions, il organise les réceptions, les visites des hôtes de marque étrangers, les voyages officiels du premier ministre à l'étranger qu'il accompagnait. Une vie intense de travail durant près de 18 ans, de 1969 à 1987 où il a connu 7 ministres.
Il avait acquis la confiance absolue des premiers ministres qui se sont succédé rue de Varenne. Cette confiance il avait su la mériter ; d'une loyauté totale, d'un dévouement absolu, il ne comptait pas, ni son temps, ni sa peine.
Mais il savait aussi être exigeant avec sa courtoisie.
Les Premiers ministres se succèdent tandis qu'il reste et assure les transitions
20 juin 1969, Jacques CHABAN DELMAS qui l'a recruté
5 juillet 1972, Pierre MESSMER et Mme Messmer. Pour la petite histoire, ils étaient venus à Lanvollon pour le mariage de sa fille Maryse le 29 août 1973. Cela avait été un évènement
27 mai 1974, Jacques CHIRAC (il lui arrivait d'accompagner ses filles à l'école)
25 août 1976, Raymond BARRE
21 mai 1981, Pierre MAUROY. Une anecdote : Raymond BARRE étant parti sans respecter la coutume, c'est lui Maurice qui accueille Pierre MAUROY à Matignon
le 17 juillet 1984, Laurent FABIUS
Et le 20 mars 1986, pour finir, de nouveau Jacques CHIRAC.
C'est durant ces années à Matignon où il fut toujours apprécié pour sa rigueur, son savoir-faire, son dévouement, sa gentillesse et sa discrétion (voir lettre Pierre Mauroy) qu'il a été promu officier de la marine. Et finira sa carrière comme capitaine de corvette.
Un de ses collègues de travail m'a dit que c'était un bon intendant, attachant, doté de gentillesse, à l'écoute des autres.
Il a laissé à Matignon une trace que l'on n'oublie pas et la mémoire aux anciens.
Il faut dire qu'il n'avait pas perdu le contact et y retournait de temps en temps.
Il était titulaire de plusieurs distinctions
- Chevalier de la Légion d'Honneur
- Médaillé Militaire
- Officier de l'Ordre National du Mérite
- Médaille du corps expéditionnaire français d'extrême orient
- Médaille coloniale d'outre-mer
- Médaille décernée par le roi du Maroc

Et en juin 1987 il fait valoir ses droits à la retraite après 40 ans de service.
Et lors de son départ en retraite, il reçut une lettre de Pierre MAUROY que je vous lis

Cher Ami,
Au moment où vous quittez vos fonctions pour une retraite bien méritée, je vous adresse mes chaleureuses félicitations.
Matignon est une grande maison, très vivante, agitée même certains jours, dans laquelle vous avez su apporter harmonie et rigueur.
Quelle formidable sécurité pour le Premier Ministre, en proie à des problèmes difficiles, à un agenda encombré, que ces lieux seront toujours prêts et toujours sous leurs meilleurs aspects pour recevoir ses hôtes étrangers et régler les problèmes de la France.
Pendant près d'un quart de siècle vous avez su vous acquitter de cette mission essentielle et délicate avec un savoir-faire et une gentillesse hors du commun.
Madame MAUROY et moi-même avons su apprécier votre dévouement et votre discrétion attentive et amicale.
Je pense que votre chère Bretagne vous accueillera pour abriter un repos auquel vous aspirez certainement.
Recevez, Cher Ami, l'assurance de mon très cordial et fidèle souvenir.
Avec ma cordiale amitié.''

Pierre MAUROY

Et depuis Pierre Mauroy et Maurice s'écrivaient chaque année pour le nouvel an.
A son retour définitif à Lanvollon, il s'est investi dans la vie municipale et en 1989 il s'est engagé à mes côtés et a été élu conseiller municipal qu'il n'a pas souhaité renouveler.
Durant sa retraite, ayant subi plusieurs interventions chirurgicales, en début 2012 sentant sa santé défaillir il demande à rentrer à la résidence An Héol qui l'intégrera le 13 février de la même année. Son épouse le rejoint à la résidence le 27 mars et décède le 5 mai.

François MORVAN, Maire
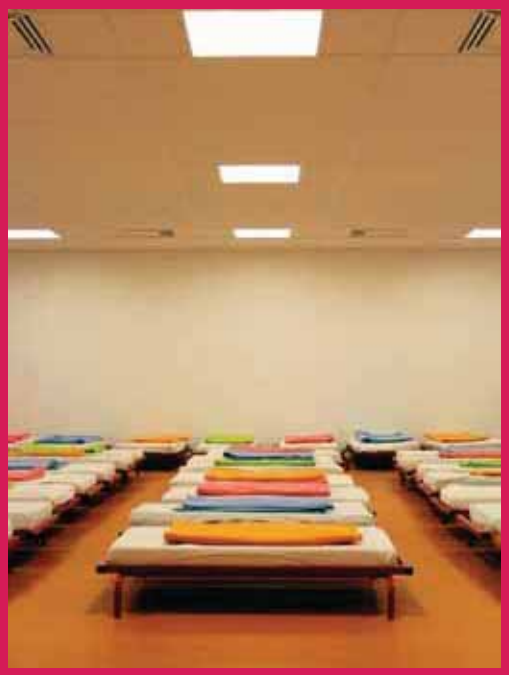
Ecole Publique